

Université de Montréal

**Essai sur la participation
de l'activité de planification
à la configuration des formes
socio-techniques**

par

Élaine Gauthier

Institut d'urbanisme

Faculté de l'aménagement



**Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître en urbanisme (M.Urb.)**

(janvier 1990)

© Élaine Gauthier, 1990

NA
9000
U54
1990
V.008
24.1

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

Essai sur la participation de l'activité de planification
à la configuration des formes socio-techniques

présenté par:

Elaine Gauthier

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Marie-Odile Trépanier
Michel Sonépy
Michel Chevalier

Mémoire accepté le: _____

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier ici ceux qui ont nourri et soutenu mes interrogations et mes réflexions, ceux qui m'ont parfois rassurée dans le labyrinthe où je m'étais aventurée... Michel Gariépy, Olivier Soubeyran, Michel Chevalier, Marie-Odile Trépanier et Jean-Jacques Rivier.

SOMMAIRE

Ce mémoire qui prend la forme d'un essai s'attache à questionner les fondements qui supportent l'acte de planifier. Réflexion ambitieuse certes, mais rendue nécessaire par l'échec de plus en plus manifeste de la planification tant théorique que pratique, lorsqu'elle se trouve confrontée à des situations hautement complexes tant par leurs dimensions sociales que techniques.

Cette réflexion explore la pertinence d'un nouveau paradigme de l'évolution proposé par Gilbert Simondon: le paradigme de l'individuation. Le chapitre premier est consacré à une présentation de ce paradigme en vue d'une qualification de l'activité de planification. Celle-ci devient alors médiation. Son rôle en tant qu'activité de détermination orientée est resitué à l'intérieur d'un procès de genèse des formes socio-techniques qui concrétisent l'être de la société. Il en résulte à la fois une critique de la planification en même temps que la mise à jour de pistes, d'axes de réflexion susceptibles de redonner un sens à l'acte de planifier.

Le second chapitre comporte une analyse critique d'un mode de solution qu'a apporté le domaine de la planification à des problématiques socio-techniques souvent complexes: l'évaluation d'impact sur l'environnement. Ancrée à une étude de cas, celui de l'évaluation du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'analyse critique, développée en termes de régimes de polarisations, tend à démontrer

les limites intrinsèques de la solution mise de l'avant tout en esquissant une alternative. Celle-ci se fonde sur le principe d'individuation et est inspirée des travaux du professeur Michel Chevalier qui s'est attaché à la mise au point de modes résolutaires conçus pour répondre à des problématiques socio-techniques se caractérisant par leur haut degré de complexité et leur caractère systémique. Devant des situations ayant atteint un point critique, la planification doit viser à terme un redéploiement des modes d'agir socio-techniques puisque ce sont ces modes d'agir et la direction qu'ils intègrent qui sont en question. Des situations critiques n'exigent rien de moins que des dépassements... Le second chapitre propose une direction...

TABLE DES MATIERES

Introduction.....	1
1. L'individuation et la genèse des formes socio-techniques	4
1.1. La médiation.....	9
1.1.1. Le tropisme du système.....	10
1.1.2. Des perspectives alternatives	12
1.1.3. Les systèmes à détermination externe et les systèmes à "forte détermination interne"	14
1.2. L'individuation.....	18
1.2.1. Les "formes sociales instituées".....	22
1.2.2. Une problématique en termes de redéploiement.....	29
1.2.3. L'opération de transduction.....	32
1.3. La planification.....	38
1.3.1. Le sujet.....	43
1.3.2. Vers une reconfiguration du champ de l'action sociale.....	48
1.3.3. La structure	51
1.3.4. Retour sur la planification.....	59
1.4. La question environnementale	63
2. De l'importance des régimes de polarisation dans l'invention des formes socio-techniques.....	65
2.1. La planification environnementale: processus et procédure d'étude d'impact sur l'environnement.....	71
2.1.1. Le processus d'évaluation d'impact sur l'environnement	71
- les objectifs poursuivis	71
- la méthodologie d'étude d'impact sur l'environnement	73

- le détournement du processus d'étude d'impact	75
- l'évolution de la configuration du processus d'étude d'impact	77
2.1.2. La procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement	82
- les étapes de la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement	83
- un cadre formel doublé d'un cadre informel	89
2.2. Examen critique de la dynamique induite par la procédure: l'évaluation du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la TBE.....	94
2.2.1. Historique.....	94
- la consultation de 1982.....	95
- la consultation de 1984	98
2.2.2. L'audience publique et les limites inhérentes à la notion d'environnement.....	101
2.2.3. La dynamique induite par la procédure et le phénomène des polarisations.....	104
- premier niveau.....	108
- deuxième niveau	109
- troisième niveau	109
2.2.4. Les limites inhérentes au processus d'évaluation d'impact d'environnement.....	114
2.2.5. Vers une maîtrise des problèmes complexes	118
Conclusion	124
Bibliographie.....	128

INTRODUCTION

Etant donné la nature des questions que je me suis proposé d'explorer à l'intérieur de ce mémoire, j'ai opté pour la forme essai. Celle-ci m'apparaissait plus appropriée à la recherche que j'avais entreprise qu'une démarche rigoureusement scientifique. Ce mémoire se compose de deux grands chapitres: le premier porte sur la recherche d'un cadre conceptuel susceptible d'éclairer et de situer l'activité de planification quant à sa participation à la découverte de nouvelles formes sociales et techniques; le second chapitre cherche à valider cette conception de la planification à partir de la mise à jour des limites d'une pratique de planification, le processus d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement. Le second chapitre constitue en quelque sorte un test de la pertinence de la grille de lecture proposée dans la première partie.

Au cours de ce travail, nous nous interrogeons sur la manière dont nous concevons en planification les contextes dans et sur lesquels nous intervenons, nous nous intéressons à la nature des regards que nous portons sur ces contextes. Or, les regards nous renvoient à un contenu "subjectif", à ce qui conditionne et détermine notre lecture des évènements et des contextes dans lesquels ils se déroulent. Il y a derrière les regards que nous portons sur la "réalité" des cadres de référence éminemment structurants. Ces pré-conceptions sont souvent laissées pour compte en planification, relevant d'un domaine qui se situe en

amont des développements théoriques. Elles sont de l'ordre de l'implicite, elles appartiennent à la "culture" des planificateurs. Or, ces pré-conceptions, ces présupposés font de plus en plus l'objet d'examen. L'émergence de nouvelles grilles de lecture soutient cette investigation.

Nos fondements sont mis en question, nos édifices théoriques se lézardent, nos pratiques se transforment en même temps que s'amorce le travail de recherche d'une nouvelle cohérence. Ce mémoire s'inscrit dans cette recherche d'une compréhension élargie de l'acte de planifier et de l'inscription de cet acte dans le contexte qui le porte. Une telle préoccupation nous entraîne forcément dans le domaine de l'épistémologie, puisqu'elle nous amène à interroger les postulats qui fondent la théorie et la pratique de la planification.

Cette réflexion n'a toutefois d'intérêt que si elle débouche sur l'ouverture à une conception alternative de l'activité de planification; en d'autres termes, cette réflexion n'a d'intérêt que si elle a une portée au plan de la pratique. Ce qui est ici en question c'est la planification en tant que mode de penser l'action: plus j'avais dans la démarche que j'avais entreprise, plus il me semblait qu'un moment essentiel demeurait à l'extérieur du champ de la planification, celui de la conception de l'action, de la mise en forme du plan d'action. Or, c'est à ce niveau que se détermine le sens de l'action, sa nature et sa portée. C'est à ce niveau que la configuration du contexte conditionne le champ des possibles de

la forme que peut prendre l'action. C'est à ce niveau que les lignes de force d'une configuration socio-technique donnée impriment une direction, un tropisme, un sens qui se concrétisent dans l'action. Il y a là un mouvement qui peut être théorisé.

La première partie de ce mémoire est consacrée à l'élucidation de ce mouvement, élucidation qui repose sur les concepts d'individuation et de médiation. La seconde partie qualifie une pratique de planification, le processus d'examen et d'évaluation d'impact sur l'environnement à partir d'une grille de lecture qui traduit aux plans critique et opérationnel les éléments du cadre conceptuel. Le chapitre premier explore des axes de développement d'un nouveau paradigme, le chapitre second met en évidence la nécessité et la possibilité d'une alternative à la planification que nous connaissons. Cette alternative trouve son fondement et sa cohérence dans le paradigme de l'individuation.

CHAPITRE 1: L'INDIVIDUATION ET LA GENESE DES FORMES SOCIO- TECHNIQUES

Ce chapitre vise à proposer une conception de l'activité de planification élaborée à partir du principe de l'individuation. Ce principe développé par Gilbert Simondon, ouvre la voie à une conception alternative de l'évolution. Or, la planification, dans la mesure où elle constitue une action du virtuel sur l'actuel, dans la mesure où elle imprime une direction à une série de gestes qui convergent vers la réalisation d'un nouvel état, ne saurait être traitée sans référence à une conception de l'évolution. Elle y participe. Suivant une démarche exploratoire, différentes conceptions contemporaines de l'évolution sont confrontées. Cette discussion permet à la fois de définir progressivement les concepts structurants et de positionner conceptuellement l'activité de planification.

Traiter de la planification, c'est traiter des modes d'agencement et d'orchestration de capacités d'action tout autant que de gestes déterminés qui concourent à la réalisation d'un nouvel état qui se présentera comme la concrétisation d'un vouloir. C'est aborder la question de la mobilisation de capacités diverses et de leurs convergences vers l'atteinte d'un résultat, ces capacités étant autant organisationnelles que techniques. Cette double réalité nous amène à traiter des formes socio-techniques: formes sociales et culturelles certes, mais aussi imaginations et

capacités techniques multiples; formes synthétiques donc, dont la puissance réside dans la pertinence et la performance de leurs configurations et de leurs tropismes. Une logique de compréhension de la configuration des formes évolutives est essentielle à une conceptualisation du rôle de la planification. Nous tenterons de démontrer que le principe d'individuation permet et supporte une telle compréhension, qu'il peut être à l'origine d'une nouvelle logique d'appréhension des formes évolutives et donc des formes socio-techniques qui en constituent une catégorie particulière. C'est cette piste de recherche qui sera investiguée au cours de ce chapitre.

Depuis quelques décennies, l'écologie a profondément modifié notre compréhension du phénomène de l'évolution.

"Autrefois s'est élaborée une hiérarchie de "taxa" - individu, lignée, sous-espèce, espèce, etc. - en tant qu'unité de survie. A présent, nous envisageons une autre hiérarchie d'unités: gène - dans - l'organisme, organisme - dans - l'environnement, écosystème, etc. Ainsi, l'écologie, au sens le plus large du terme, devient l'étude de l'interaction et de la survie des idées et des programmes (qui sont des différences, des ensembles de différences, etc.), dans des circuits." ¹

Ce changement de perspective nous a amenés à revoir ce que nous concevions comme l'unité qui évolue. Nous devons dorénavant considérer cette unité tant du point de vue de chacun des termes qui la constituent que du point de vue de leur interaction;

¹ G. Bateson, Vers une écologie de l'esprit, tome 2, Seuil 1980, p. 241.

théoriquement l'unité ainsi conçue appelle un autre mode d'accès et de compréhension, inversement, elle conduit à une lecture différente d'une série de phénomènes. L'individu et son contexte prennent alors une toute autre signification qu'il importe d'explorer pour mieux situer la planification. Qu'il suffise pour l'instant d'avancer que suivant cette perspective, la planification devient activité de mise en relation orientée d'un système d'action et de son contexte. Ces notions de système d'action, de contexte et de mise en relation se préciseront progressivement de manière à ce que, petit à petit, se dessine une sorte de modèle conceptuel de la participation de l'activité de planification à la configuration des formes socio-techniques.

Posons, pour l'instant, qu'il nous faut distinguer entre deux niveaux de contexte: le contexte effectif d'opération d'un système, correspondant à l'environnement dans lequel il se déploie concrètement, et le contexte qui est un "produit" du système, construit par celui-ci de manière à maintenir la relation entre le système et son contexte effectif d'opération. Le contexte "construit" par le système est métaphoriquement au contexte d'opération ce que la carte est au territoire. Alors, qu'exprime la carte du territoire?

"Admettons un instant que le territoire soit uniforme: il n'y aurait rien à reporter sur la carte, excepté les frontières, qui sont les points où le territoire cesse d'être uniforme par rapport à une matrice plus vaste. Par conséquent ce qui apparaît sur la carte, c'est en fait, la différence, qu'il s'agisse d'une différence d'altitude, de végétation, de structure démographique,

de superficie, etc. Ce sont donc les différences qui sont portées sur la carte"²

Les différences appartiennent tant au système qui les fait apparaître qu'au contexte qui les porte. Ils sont en résonance. Les différences sont perçues et traitées suivant la logique du système. En effet, il existe théoriquement une infinité de différences, toutefois, seule une certaine part de celles-ci se révèle pertinente pour le système qui leur confère un sens, une signification.

Comment interpréter la différence à laquelle Bateson accorde un tel statut? On peut supposer qu'elle origine de la perception chez l'observateur d'une coupure dans le réel, d'une coupure qui revêt pour lui une signification. La signification établit la communication. Bateson liera explicitement information et différence: "en fait, ce que nous désignons par information - l'unité élémentaire d'information - , c'est une différence qui crée une différence"³ . Il poursuivra en mettant en évidence la nature de la participation effective du système: "elle (la différence) peut créer une différence parce que les voies nerveuses qu'elle emprunte, et le long desquelles elle est continuellement transformée, sont elles-mêmes alimentées en énergie. Autrement dit, ces voies nerveuses sont prêtes à être stimulées. Nous pouvons dire que la question s'y trouve déjà de manière implicite".⁴

² idem, p. 208.

³ idem, p. 210

⁴ idem, p. 210

Deux aspects méritent une attention particulière; il s'agit d'une part, de la réceptivité du système à repérer la "différence" qui lui est signifiante, et d'autre part, de la transformation qu'il opère sur elle pour justement la rendre signifiante. En fait, ceci implique que le réel ne se donne pas comme tel, qu'il y a acte de connaissance de la part du système. L'acte de connaissance est structurant de l'agir ultérieur du système, il l'in-forme.

Pourtant, ces structures ne sont toujours que des moments déterminés dans un processus continu de co-évolution du système et de son contexte, cette entité composée qu'est l'unité de survie. Le système demeure donc exposé à être sans cesse questionné dans les structures qu'il a produites, il est invariablement confronté à l'indéterminé. En fait, on peut avancer que cet indéterminé, cette différence, se présente comme la condition nécessaire d'élaboration du régime de détermination du système. Si nous nous préoccupons des transformations que connaît l'unité de survie, l'entité système - contexte, nous devons disposer d'un concept opérationnel qui permette d'approcher ce mouvement qui sous-tend l'évolution. Peut-être sommes-nous proches d'une logique du vivant?

1.1 LA MEDIATION

La théorie de la planification ne saurait ignorer cette compréhension du phénomène de l'évolution, puisqu'elle y concourt elle-même. L'activité de planification est dans un même mouvement "mise en forme" du réel et action sur ce réel. Comme pratique instituée, elle est au coeur d'une problématique d'instauration, de maintien et d'évolution des conditions de l'agir social.

"Une unité sociale ne peut se constituer que sur la base d'un agir social, c'est-à-dire d'un agir fondé sur la prévision de l'agir d'autrui. La culture en fournissant des modèles de comportement, des valeurs, des normes, des représentations, des moyens de communication, correspond à l'exigence essentielle de fonder cette prévisibilité"⁵

La planification, peut-être plus que toute autre production culturelle, s'inscrit précisément au coeur de cette fonction. Il nous faut donc la comprendre comme telle, l'appréhender d'une manière qui rende compte tant de l'exigence de prévisibilité à laquelle elle doit répondre que de l'incidence qu'ont sur elle les transformations et ruptures qui ne peuvent que se produire dans le champ social et technique. Celles-ci constituent en quelque sorte une demande à laquelle doit répondre la planification comme activité particulière de l'agir social. En ce sens, elle est au coeur d'un jeu à jamais inachevé de configuration et de

⁵ Franco Crespi, Médiation symbolique et société, Librairie des Méridiens, 1983, p. 14.

reconfiguration des deux termes de la relation système-contexte. Elle participe à la fois du moment déterminé de cette relation et de la frontière où s'accomplit sans cesse l'activité de détermination, le lieu de la confrontation à la différence. En ce sens, la planification peut être approchée comme une forme particulière de médiation symbolique si l'on entend par symbolique "l'ensemble des produits culturels..." le langage, la connaissance scientifique, le mythe, l'art, la religion" bref, tous les instruments culturels à travers lesquels l'homme opère concrètement son approche du réel"⁶. Poursuivons et l'on verra mieux en quoi la médiation se révèle un concept potentiellement heuristique.

"Le symbolique est médiation non pas parce qu'il est un passage vers la solution des contradictions de la différence, au contraire il est médiation parce qu'il reste toujours au milieu, parce qu'il ne passe pas, parce qu'il reste dans l'oscillation de la différence, dont il est (...) le moment déterminé"⁷

Le symbolique est donc une médiation dans le sens où s'opère à travers lui le rapport de la conscience au réel. Il médiatise la relation, en même temps qu'il en constitue un terme.

1.1.1 Le tropisme du système.

L'histoire passée d'un système, qui fait qu'il est ce qu'il est, l'oriente, le guide dans l'opération de repérage des "informations",

⁶ idem, p. 10

⁷ idem, p. 17

des "différences" signifiantes pour lui. Il perçoit, réinterprète et traite ce qui fait sens pour lui, y compris à la limite, ce qu'il déclare dénué de sens.

"... le vivant fait être **pour** lui une partie du monde "objectif"; (qu') il établit dans cette partie une partition, entre un sous-ensemble pertinent et un sous-ensemble non-pertinent; (que) dans le premier, il établit de nouvelles sous-partitions, en classes d'évènements définis par leurs propriétés; (qu') il "reconnait" tel évènement comme instance individuelle d'une classe donnée; et (qu') il y répond, compte tenu de l'ensemble des autres informations pertinentes dont il dispose et de leur élaboration, suivant des programmes donnés et fixes, qui peuvent bien entendu être d'une richesse extrême".⁸

Ainsi apparaît un autre aspect de la relation système - contexte entrevu précédemment: le système participe activement à la "création" du monde dans lequel il évolue, à cette partie du monde qui lui est accessible et dont au moins pour une part, il ne peut pas ne pas tenir compte. Il y a création simultanée des termes de l'unité de survie par le jeu de la relation active entre les termes, par le jeu de la médiation qui s'y opère.

Il découle qu'on ne peut donc considérer un système vivant sans tenir compte à la fois du domaine d'interaction qu'il définit par son fonctionnement. Ce domaine d'interaction ou "domaine cognitif" est inséparable du fonctionnement du système (Varela, 1981). Reste ouverte la question de l'étendue de ce domaine cognitif. Il y a là une interrogation fondamentale sur laquelle il

⁸ Cornélius Castoriadis, L'institution imaginaire de la société, Seuil, 1975, p. 317

est essentiel de s'arrêter. Le "domaine cognitif", "l'environnement pertinent" sont les contextes d'opération, les contextes dans lesquels se déploie l'activité du système vivant. **Puisque c'est le système qui le définit à travers son fonctionnement; le contexte ne peut être approché "in abstracto".**

"Le domaine d'interactions d'un système autopoïétique est son domaine cognitif. Autrement dit, le domaine cognitif d'un système autopoïétique est composé de l'ensemble des descriptions qu'il lui est possible de faire. Le mode particulier d'autopoïèse de tout système autopoïétique détermine donc son domaine cognitif et la diversité de son comportement"⁹

1.1.2 Des perspectives alternatives

Ce qui précède nous conduit à préciser la signification et la portée du concept de médiation. Il importe de mettre en place un certain nombre d'éléments qui conduisent à l'élaboration d'une sorte de modèle formel de l'unité de survie, une sorte de mécanisme d'élucidation du fonctionnement de cette unité système - contexte. Comme on le verra, la médiation occupe une place centrale dans ce modèle.

Cette orientation n'est pas gratuite puisque l'hypothèse qui supporte cette réflexion, c'est que la planification, activité symbolique médiatique - travaillant explicitement au niveau de

⁹ Varela, Francisco, L'autonomie du vivant, photocopié, 1984, p. 94

cette unité système - contexte en vue d'instaurer les conditions de prévisibilité nécessaires à l'agir social et technique - est aujourd'hui profondément questionnée dans ses modes d'appréhension de ses contextes d'opération. Il est donc important de tenter de conceptualiser cette relation dynamique, non seulement pour essayer de qualifier les problèmes que rencontre la planification comme pratique sociale, mais également pour réfléchir sur les ouvertures qu'induit cette qualification.

Il existe plusieurs angles suivant lesquels on peut approcher l'unité de survie. Suivant les angles adoptés, on sera amené à produire différents modèles explicatifs du comportement de l'unité de survie. Ces modèles reflètent la perspective choisie par l'observateur. Une brève discussion de ces perspectives s'impose si nous voulons mieux saisir le concept de médiation.

Elles se distinguent selon la manière dont elles conçoivent les "couplages" entre le système et son environnement, conceptions qui reposent elles-mêmes sur une première définition de ce que sont un système et son environnement. L'objectif ici est de mettre en évidence certaines conséquences épistémologiques qui devraient permettre de retenir la ou les perspectives les plus heuristiques par rapport à la compréhension de l'action et de son lieu d'inscription.

1.1.3 Les systèmes à détermination externe et les systèmes à "forte détermination interne"

Varela nous servira d'appui pour procéder à une première distinction. Essentiellement, il avance qu'il existe deux types de systèmes: des systèmes à détermination externe et des systèmes à " forte détermination interne". Les systèmes vivants appartiennent à la seconde catégorie, celle des systèmes autonomes. La différence fondamentale de nature qui existe entre ces deux types de système implique de la part de l'observateur le recours à la perspective appropriée. En effet, l'observateur ne saurait approcher un système autonome comme s'il se comportait comme un système hétéronome, c'est-à-dire comme un système à détermination externe. Il lui faut disposer d'un mode d'appréhension qui reconnaisse l'autonomie (relative) du système par rapport à son milieu puisque cette autonomie constitue une caractéristique fondamentale du système vivant.

La différence entre ces deux types tient à la nature du couplage qui s'établit entre le système et son environnement. En conséquence, Varela propose de distinguer entre deux modes de couplage: le "couplage par input" et le "couplage par clôture". Le premier s'avère pertinent pour rendre compte du comportement des systèmes hétéronomes; il implique que le comportement puisse être expliqué à partir de la connaissance d'un évènement particulier se produisant dans l'environnement du système et agissant sur lui d'une manière spécifique connue de l'observateur.

Celui-ci peut donc attribuer le changement d'état du système à l'action spécifique de l'évènement, l'input.

Le "couplage par clôture" permet de comprendre le comportement des systèmes autonomes. Un système est autonome si sa cohérence interne dépend du fait qu'il soit opérationnellement clos; ce sont alors ses "transformations internes qui sont le fil conducteur qui nous permet de comprendre la dynamique du système, et les points de couplage n'interviennent que dans la mesure où certains évènements imprévus ou circonstances nous aident à mieux comprendre tel ou tel chemin particulier de transformations"¹⁰. Le système se transforme sous l'influence de perturbations, qui peuvent d'ailleurs être d'origine interne: il doit apporter des réponses à ces perturbations pour maintenir sa cohérence, condition de sa survie. Si dans un couplage par input, l'input est spécifique; dans un couplage par clôture, au contraire, les points de couplage entre un système et son environnement sont conçus comme des agents de perturbations. "Une perturbation ne spécifie pas l'agent, elle ne prend en compte que son effet sur la structure de l'unité".¹¹ Voilà donc très brièvement résumées deux perspectives radicalement opposées, à l'origine de deux modes de compréhension qui privilégient tantôt un côté de la relation, tantôt l'autre; tantôt l'influence externe, tantôt la logique interne. Pour imaginer, on peut dire que le

¹⁰ Francisco Varela. L'auto-organisation: de l'apparence au mécanisme. *in* L'auto-organisation, de la physique au politique, sous la direction de P. Dumouchel et J.P. Dupuy, Seuil, 1983, p. 149

¹¹ idem, p. 150

premier renvoie au monde "objectif", le second, au monde "subjectif".

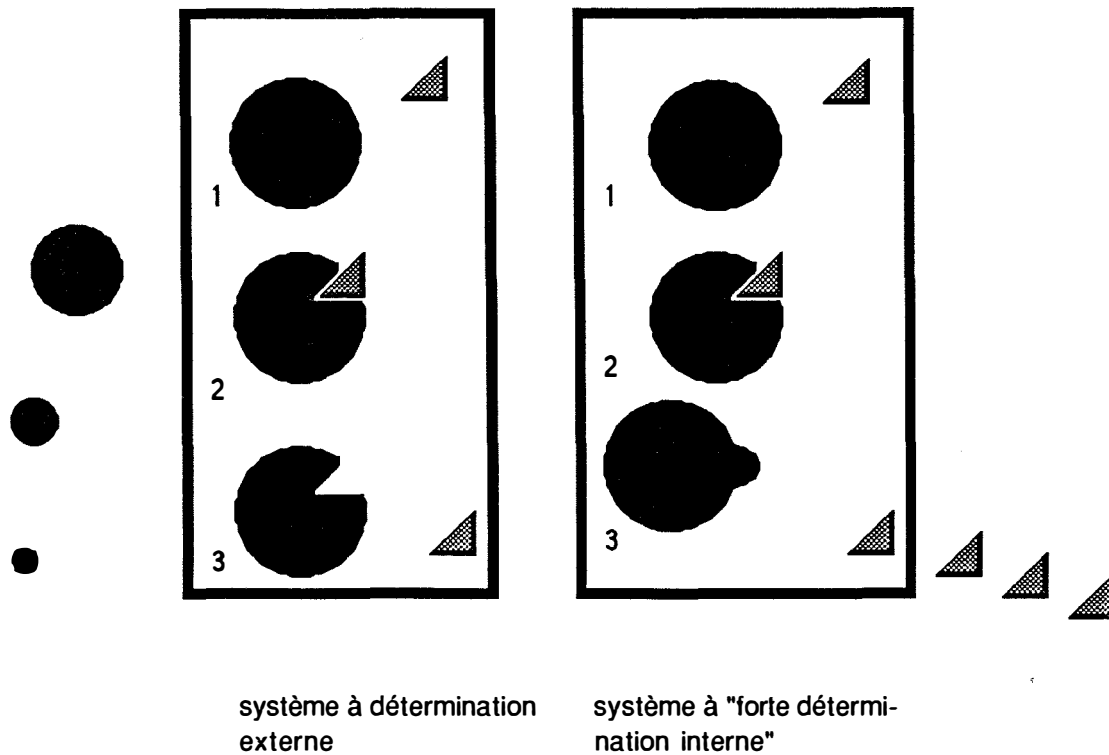


figure 1

Pourtant, il semble que ces perspectives s'avèrent insuffisantes lorsqu'il s'agit de mettre en évidence l'action spécifique de la relation qui se tisse entre le système et son contexte, entre le système et son domaine cognitif. Si comme il a été proposé précédemment, le système et son contexte constituent une unité de survie, nous devons être en mesure de reconnaître la dynamique de leur relation. Ceci implique que nous allons plus avant afin de mettre en évidence le travail qui s'effectue à la frontière du système:

"On pourrait dire que la substance vivante qui est à l'intérieur de la membrane régénère la membrane, mais que c'est la membrane qui fait que le vivant est à chaque instant vivant, parce que cette membrane est sélective: c'est elle qui maintient le milieu d'intériorité comme milieu d'intériorité par rapport au milieu d'extériorité. **On pourrait dire que le vivant vit à la limite de lui-même, sur sa limite;** c'est par rapport à cette limite qu'il y a une direction vers le dedans et une direction vers le dehors..."¹²

Tout se passe comme si la membrane, la frontière du système faisait preuve d'une capacité de perméabilité sélective.

¹² Gilbert Simondon. L'individu et sa genèse physico-biologique, P.U.F., 1964, p. 260

1.2 L'INDIVIDUATION

Cette dernière hypothèse repose sur un autre paradigme de l'entité système - contexte, paradigme fondé sur le principe d'individuation. L'individuation constitue une opération continue et ce qu'elle fait apparaître n'est pas seulement l'individu mais le couple individu - milieu. A travers des jeux complexes, l'être **devient** et cet être c'est le couple individu - milieu. La reconnaissance du principe d'individuation entraîne une conséquence importante:

"L'individu est relatif en deux sens: parce qu'il n'est pas tout l'être, et parce qu'il résulte d'un état de l'être en lequel il n'existait ni comme individu, ni comme principe d'individuation"¹³

Le schème opérateur à la base du devenir de l'individu peut être exposé sommairement de la manière suivante. Il importe d'abord de poser que l'individu procède à partir d'une réalité préindividuelle; qu'il y a rupture de cette unité en une nouvelle unité, le couple individu - milieu; qu'à l'individu demeure associée une charge de réalité préindividuelle, source de nouveaux états de l'être. Ces états de l'être, résultats du processus d'individuation sont des états métastables, donc toujours soumis à et porteurs de tensions qui les mettent en question. En ce sens, l'individuation apparaît comme résolution d'une problématique jamais achevée...

¹³ Simondon, op. cit. p. 4

C'est au niveau de ce travail de résolution qu'intervient la médiation, elle est ce qui assure l'équilibre métastable de l'être, du couple individu - milieu. "Il faut partir de l'individuation, de l'être saisi en son centre selon la spatialité et le devenir, non d'un **individu** substantialisé devant un **monde** étranger à lui".¹⁴ Ce centre de l'être est l'espace où s'opère la médiation, la mise en relation signifiante. L'individuation repose sur la reconnaissance de cette unité, elle en intègre les deux pôles en même temps qu'elle donne accès à la dynamique de transformation de l'unité en introduisant le concept de métastabilité. Plutôt que de s'attacher à l'individu "substantialisé" en privilégiant la problématique du maintien de son identité par rapport à ce qui lui est étranger, l'individuation, en proposant une nouvelle compréhension du phénomène de l'évolution, privilégie la problématique du devenir, laquelle englobe tant la question du maintien de l'identité que la question des transformations de l'individu.

Le véritable principe à la base de l'individuation est la médiation:

"C'est le **système complet** qui engendre et il engendre parce qu'il est un système d'actualisation d'énergie potentielle, réunissant dans une médiation active deux réalités, d'ordres de grandeur différents, dans un ordre intermédiaire".¹⁵

Cet ordre intermédiaire est une "stabilisation" du "véritable" individu, celui qui poursuit son individuation, le couple individu - milieu, ce que nous avons posé antérieurement comme l'unité

¹⁴ Simondon, op. cit. p. 14

¹⁵ Simondon, op. cit., p. 43

système - contexte. Mais il est essentiel de le préciser, ce milieu n'est pas n'importe quoi: il s'agit du milieu associé à l'individu individué, il s'agit bien de son contexte effectif d'opération, de son domaine cognitif, pour reprendre les termes que nous avons employés précédemment.

Le paradigme de l'individuation resitue et englobe celui de l'autonomie du vivant. "L'être vivant, après avoir été amorcé, continue à s'individualiser lui-même; il est à la fois système individualisant et résultat partiel d'individuation".¹⁶

L'être, dans sa totalité, est résolution de tensions; pour répondre à ces tensions, il invente, découvre le mode de la différenciation et de l'intégration qui peuvent s'organiser selon des hiérarchies complexes. Il fait apparaître structures et fonctions qui assurent la cohésion de l'ensemble par laquelle il y a possibilité d'équilibre métastable.

On peut dire que ces tensions naissent de la **disparation** qui existe entre les domaines de l'être qui s'individualise, le couple individu - milieu. En fait, nous rejoignons ici la différence dont il a été question plus haut.

"La résonance interne de l'être est tension de la métastabilité; elle est ce qui confronte les couples de déterminations entre lesquels existe une disparation

¹⁶ Simondon, op. cit., p. 45

qui ne peut devenir significative que par la découverte d'un ensemble structural et fonctionnel plus élevé".¹⁷

En fait, la genèse de l'être apparaît comme une suite de résolutions des tensions qui résultent de l'émergence de disparations entre couples d'éléments que l'être par son devenir met en communication active. La résolution est intégration signifiante des couples disparates; le processus résolutoire n'est pas réduction mais au contraire amplification constructive, découverte de nouvelles formes.

C'est sensiblement la même problématique que l'on retrouve chez Crespi lorsqu'il avance que "le vécu-différence et le symbolique ne coïncident jamais totalement: de là l'impossibilité pour le symbolique de se poser comme totalité intégrée, de là son éternelle inadéquation".¹⁸ Il y a continuellement mise en tension; mise en tension: source de nouveau... La perception par l'être de la disparation est information, elle est "amorce d'individuation", "exigence d'individuation".

L'émergence du psychisme et du collectif est poursuite de l'individuation vitale. L'introduction du niveau psychique fait apparaître le sujet, cet "être qui, pour résoudre sa propre problématique, est obligé d'intervenir lui-même comme élément

¹⁷ Simondon, op. cit., p. 224

¹⁸ F. Crespi, op. cit. p. 17

du problème par son action".¹⁹ A cet acteur, correspond un théâtre, le collectif, théâtre où s'opère également individuation...

"Les deux individuations, psychique et collective, sont réciproques l'une par rapport à l'autre; elles permettent de définir une catégorie du transindividuel qui tend à rendre compte de l'unité systématique de l'individuation intérieure (psychique), et de l'individuation extérieure (collective). Le monde psycho-social du transindividuel n'est ni le social brut ni l'interindividuel; il suppose une véritable opération d'individuation à partir d'une réalité préindividuelle, associée aux individus et capable de constituer une nouvelle problématique ayant sa propre métastabilité..."²⁰

Au niveau du collectif, le processus historique constitue la trame qui sous-tend l'apparition des formes "instituées" de rapports qui maintiennent cette métastabilité, qui assurent les conditions de prévisibilité nécessaires à l'agir collectif, à l'agir social.

1.2.1 Les "formes sociales instituées"

Or, encore une fois, on peut aborder ce processus de genèse historique selon plusieurs perspectives, nous en retiendrons deux qui renvoient respectivement aux paradigmes de l'auto-organisation et de l'individuation. Le recours à l'un ou l'autre de ces paradigmes entraîne des conséquences théoriques et pratiques divergentes qu'il est utile de mettre en évidence pour pouvoir adopter la perspective la plus pertinente par rapport aux questions que nous nous posons. En effet, si notre objectif est la

¹⁹ G. Simondon, op. cit. p. 11

²⁰ G. Simondon, op. cit. p. 12

recherche d'une qualification qui comporte à la fois pouvoir explicatif et avenues de résolution des problèmes que rencontre aujourd'hui la planification comme pratique sociale, il nous faut nous appuyer sur une conception qui éclaire la genèse des formes instituées.

D'après une conception de l'auto-organisation s'appuyant sur le paradigme de la "complexité par le bruit" (Atlan), les systèmes vivants existent dans un univers "ouvert et en évolution".

"Ils "sont confrontés au changement et à l'aléatoire dans leur environnement et contribuent eux-mêmes à apporter le changement. Leur problème est d'intégrer l'aléatoire dans un "ordre nouveau" tel que l'environnement modifié redevienne intelligible et que l'organisme puisse de nouveau y opérer de façon adaptée. L'émergence de cet ordre nouveau est l'auto-organisation."²¹

On voit que cette position est proche de celle que nous avons esquissée précédemment, toutefois nous verrons qu'elle en diffère en regard de certains aspects déterminants, notamment en ce qui concerne le traitement de la coupure entre l'entité et son contexte.

Suivant la logique mise de l'avant par ce courant de pensée, les systèmes vivants transforment le "bruit" en "information". Le schème explicatif qu'il propose a été employé pour l'analyse d'institutions. L'hypothèse sur laquelle s'appuient ces analyses

²¹ Philippe Nemo. Les intellectuels et la "prophétie". *in* L'émergence des normes, Cahiers du C.R.E.A., no 3, 1984, p. 156

est que "les influences culturelles parviennent dans un système donné sous forme de "perturbations" ou de "bruits" qui sont réinterprétés dans le système selon sa logique propre".²² S'il ne fait aucun doute qu'un système développe et s'appuie sur une logique qui lui soit propre, il apparaît par ailleurs beaucoup plus difficile de suivre ces auteurs sur la portée qu'ils accordent au concept de clôture organisationnelle, cette frontière définie par l'opération du système et au-delà de laquelle, il y a "bruits" et "perturbations", environnement "indifférencié, non-organisé, aléatoire".

En fait, cette conception maintient la dichotomie système-environnement et conduit essentiellement à une nouvelle logique de l'**adaptation** dont le principe explicatif réside dans l'autonomie du vivant: le système, selon sa logique propre, réagit aux perturbations qui lui parviennent d'un environnement **étranger**. Toutefois, à la limite, le système y apparaît guidé par le "hasard", le "bruit" auquel il s'adapte. L'émergence de significations y est conçue comme réponse au bruit. Le filtre de la clôture organisationnelle, informationnelle n'opère véritablement que dans une direction, elle est médiatisation de l'extérieur vers l'intérieur. Bien sûr, pour les fins de cette discussion, ce modèle est présenté de manière un peu caricaturale; son application conduit souvent au développement de nuances et de raffinements. Ce qui nous intéresse ici c'est

²² J.M. Domenach, P. Nemo. Séminaire Reproductions et ruptures culturelles, Cahiers du C.R.E.A., no 2, 1983, p. 2

plutôt la recherche des limites intrinsèques que comporte une telle conception des rapports qu'entretient une institution avec son contexte. En fait, ce qui gêne dans cette perspective, c'est le rôle qu'y tient le hasard, le "bruit"; cette notion vient recouvrir ce qui est étranger au fonctionnement de l'institution, la portée qui lui est conférée conduit à l'occultation partielle de la médiation qui s'opère aux points de couplage de l'institution et de son contexte. Par ailleurs, cette conception conduit à un questionnement qui se pose essentiellement en termes de maintien et de reproduction du fonctionnement, de la pratique d'une forme instituée puisqu'elle s'intéresse à la manière dont cette forme **réagit aux perturbations** qui l'atteignent.

Or, nous cherchons à aller plus loin puisque nous cherchons une conception heuristique susceptible de favoriser la découverte d'avenues de résolution des problèmes que rencontre l'activité de planification et qui se posent au-delà, si l'on peut dire, des "corps" qui la pratiquent. En d'autres termes, c'est moins les planificateurs qui nous intéressent que l'acte de planifier avec ses présupposés théoriques et pratiques. Evidemment, on ne peut dissocier le geste de celui qui le pose, mais ici c'est plus le "geste" qui nous intéresse en tant qu'il traduit et concrétise la relation qui existe entre celui qui le pose et ce par rapport à quoi il le pose. C'est donc l'action qui nous intéresse. L'activité de planification est action, elle porte sur l'organisation des conditions qui en assureront la réalisation. Une problématique en termes de réaction, bien que pertinente, n'est donc pas suffisante.

Le paradigme de l'individuation permet le dépassement des limites inhérentes à une problématique de l'adaptation en la resituant à l'intérieur d'une réflexion portant sur le devenir des formes instituées. Dans l'ordre du collectif, une telle conception ouvre la voie à une réflexion portant non seulement sur l'institution en tant que forme donnée "stabilisée" mais également sur l'institution en tant que procès, ontogénèse du collectif. En effet, si le monde du transindividuel est agent et théâtre d'individuation, ce n'est qu'au travers des institutions qui ne sont toujours que des moments de l'être qui poursuit son individuation: elles n'épuiseront "jamais" la problématique de la société.

"Il ne peut être question (...) d'une société sans institutions, quel que soit le développement des individus, le progrès de la technique, ou l'abondance économique. Aucun de ces facteurs ne supprimera les innombrables problèmes que pose constamment l'existence collective des hommes; ni donc la nécessité d'arrangements et de procédures qui permettent d'en débattre et de choisir. (...) Il ne peut être question non plus d'une société qui coïnciderait intégralement avec ses institutions, qui serait exactement recouverte sans excès ni défaut, par le tissu institutionnel, et qui, derrière ce tissu, n'aurait pas de chair, une société qui ne serait qu'un réseau d'institutions infiniment plates"²³

Nous retrouvons ici la non-coïncidence que nous avons abordée antérieurement: non-coïncidence de la société et de ses institutions chez Castoriadis; non-coïncidence du "vécu-

²³ C. Castoriadis, op. cit. p. 156

différence" et du symbolique chez Crespi. Or, cette non-coïncidence implique l'existence d'une distance que Castoriadis qualifie de la manière suivante:

"Il y aura toujours distance entre la société instituante et ce qui est, à chaque moment institué - et cette distance n'est pas un négatif ou un déficit, elle est une des expressions de la créativité de l'histoire, ce qui l'empêche de se figer à jamais dans la "forme enfin trouvée" des rapports sociaux et des activités humaines, ce qui fait qu'une société contient toujours **plus** que ce qu'elle présente"²⁴

Ce plus, c'est la charge de réalité préindividuelle associée aux individus qui s'exprime au niveau du collectif au travers du symbolique que sont les institutions. Une société se donne des institutions qui sont des "réponses" aux problèmes qu'elle rencontre au cours de son processus d'individuation, à travers son devenir. En ce sens, elles sont fonctionnelles; elles règlent à chaque fois de manière spécifique l'agir social d'une société donnée. On comprend qu'une telle conception exclut la référence à une logique mécaniste qui poserait une fois pour toutes ce que sont les "fonctions" qu'une société doit se donner et satisfaire. Toute société particulière se présente donc comme une expression concrète et spécifique de ce procès d'institution.

"Cet élément, qui donne à la fonctionnalité de chaque système institutionnel son orientation spécifique, qui surdétermine le choix et les connexions des réseaux symboliques, création de chaque époque historique, sa façon particulière de vivre, de voir et de faire sa propre existence, son monde et ses rapports à lui, ce structurant originaire, ce signifié-signifiant central,

²⁴ C. Castoriadis, op. cit., p. 156

source de ce qui se donne chaque fois comme sens indiscutable et indiscuté, support des articulations et des distinctions de ce qui importe et de ce qui n'importe pas, origine de surcroît d'être des objets d'investissement pratique, affectif et intellectuel, individuels ou collectifs - cet élément n'est rien d'autre que l'**imaginaire** de la société ou de l'époque considérée".²⁵

L'être de la société est toujours plus que ce qui se présente; l'imaginaire que Castoriadis qualifie de radical, est au coeur d'un travail jamais achevé d'auto-altération de la société par elle-même. Ce procès d'institution est procès d'individuation. L'imaginaire radical est une autre manière de désigner la charge de réalité préindividuelle.

"Il faut que l'être puisse faire appel en lui et hors de lui à une réalité non encore individuée: cette réalité, c'est ce qu'il contient d'information relative à un réel préindividuel: c'est cette charge qui est le principe du transindividuel; elle communique directement avec les autres réalités préindividuelles contenues dans les autres individus, comme les mailles d'un réseau communiquent les unes avec les autres en se dépassant chacune dans la maille suivante."²⁶

Le transindividuel passera d'un état métastable à un autre état métastable, réalisant une nouvelle différenciation et intégration à l'intérieur du collectif, réagençant les mailles du réseau, et redonnant sens aux actes individuels qui, d'ailleurs sont à l'origine de cette nouvelle trame. Ces niveaux sont indissociables.

²⁵ C. Castoriadis, po. cit. p. 203

²⁶ G. Simondon, op. cit. p. 249

1.2.2 Une problématique en termes de redéploiement

Partant, il semble impossible aujourd'hui de questionner une activité aussi répandue que ne l'est la planification sans poser la question de l'agir social, sans interroger la conception que nous en avons et qui s'est inscrite dans le fonctionnement de nos formes sociales, conditionnant les modes de déploiement de ces formes et les modalités de leurs couplages avec les autres formes sociales avec lesquelles elles sont en contact. Ce serait faire fausse route que de s'en tenir ici, compte tenu de notre objectif, à un questionnement cantonné à l'intérieur des limites d'une problématique spécialisée et définie par les difficultés de fonctionnement que rencontre une forme instituée donnée puisqu'il semble bien que ce à quoi nous assistons dépasse et englobe les formes particulières qui nous régissent. Les actes que nous examinons sont de l'ordre du transindividuel, par leurs portées et leurs conséquences. C'est la trame qui détermine leur acceptabilité qui est en question en même temps que les actes particuliers qui sont posés, c'est donc à cette jonction que le questionnement doit se situer. Le survol des différents auteurs que nous avons effectué jusqu'à maintenant rend compte de la recherche d'une nouvelle position épistémologique qui permette de comprendre et de dépasser notre conception de l'évolution et de nous y réinscrire comme acteurs "responsables". Le principe d'individuation, que nous n'explorons pas ici dans toute sa richesse, conduit à une nouvelle conception des rapports que nous entretenons avec ce qui nous entoure et avec nous-mêmes; il

introduit une nouvelle logique qui permet d'approcher la mise en communication active de réalités disparates et l'invention des formes qui en résulte, **l'amplification constructive** qui supporte le **redéploiement** de ces formes sans perte d'information. Chez Castoriadis, on trouvera une recherche analogue visant à mettre à jour le travail qui s'opère au sein de l'être social, et encore là comme chez Simondon, nous sommes placés devant la nécessité de faire appel à quelque chose qui se présente comme une "source inépuisable": l'imaginaire radical, une charge de réalité préindividuelle qui intervient dans les individuations psychique et collective. Quelque chose qui se présente comme un "fond", éminemment présent et agissant et pourtant inaccessible autrement que par ce qu'il donne à être.

"L'auto-altération perpétuelle de la société est son être même, qui se manifeste par la position de formes-figures relativement fixes et stables et par l'éclatement de ces formes-figures qui ne peut jamais être que position-crédation d'autres formes-figures."²⁷

Ce procès ne se fait pas au "hasard"; il se fait toujours à partir d'un état donné de l'être social, d'une configuration d'institutions à la fois réponses d'une société à sa problématique et support de l'orientation spécifique de cette société. Les tensions qui s'installent au sein de l'être social sont inhérentes à la problématique spécifique de cette société. Tout se passe comme si ces "formes-figures relativement fixes et stables", métastables, que sont les institutions, étaient portées et

²⁷ C. Castoriadis, op. cit. p. 496

investies de significations par un "fond" dynamique, actif, support de ce qui est, source de ce qui devient: l'imaginaire.

"Le fond est ce qui recèle les dynamismes; il est ce qui fait exister le système des formes; les formes participent non pas à des formes, mais au fond qui est le système de toutes les formes ou plutôt le réservoir commun des tendances des formes, avant même qu'elles n'existent à titre séparé et ne se soient constituées en système explicite. La relation de participation qui relie les formes au fond est une relation qui enjambe le présent et diffuse une influence de l'avenir sur le présent, du virtuel sur l'actuel".²⁸

Le fond est donc tendance, orientation, direction du devenir de l'être social. Le fond est cette charge de réalité préindividuelle associée à la société instituée par laquelle l'être social peut accéder à d'autres états d'individuation. C'est également ce par quoi une société est toujours "déphasée" par rapport à elle-même, c'est ce par quoi elle est mise en tension, confrontée à des problèmes qui se posent à elle comme société particulière et qui exigent d'elle une nouvelle opération d'individuation, une nouvelle opération d'institution, une création.

"C'est le milieu associé à la systématique des formes qui institue entre ces formes des relations de causalité récurrente et qui cause des refontes du système des formes pris dans son ensemble".²⁹

²⁸ G. Simondon. Du mode d'existence des objets techniques, Aubier-Montaigne, 1969, p. 58

²⁹ G. Simondon, op. cit. note 29, p. 59

L'opération qui assure le redéploiement des formes est la transduction; nous reviendrons sur cette opération fondamentale plus loin.

L'institution "instituée" correspond à un ordre intermédiaire, elle est mise en communication active à travers son fonctionnement de plus grand qu'elle, de l'ensemble qui la comprend, de l'être social (institué-instituant), de la société à laquelle elle participe, et du plus petit qu'elle, ce qu'elle comprend, ce qu'elle intègre. C'est par son fonctionnement en rapport avec son milieu associé qu'elle procède à cette mise en communication. Une institution particulière est toujours en relation avec d'autres institutions; elles sont reliées entre elles par ce fond commun qui leur confère une cohérence comme ensemble institué; ce fond qui les articule comme ensemble opératoire et par lequel elles sont en rapport de résonance; mais ce fond est aussi tendance, orientation, devenir, poussée de l'instituant. Toute institution particulière est invariablement confrontée à un moment ou à un autre à ce procès d'institution qui la dépasse.

1.2.3 L'opération de transduction

C'est au niveau du couple institution-milieu associé qu'il importe de concentrer les efforts de recherche, parce que c'est là que s'opère l'individuation, c'est à cet ordre intermédiaire que nous nous attachons. C'est à ce niveau que les tensions qui s'installent entre les termes du couple acquièrent une signification porteuse

de la solution qui sera résolution des tensions. Pour suivre ce processus de genèse des formes, il importe de faire appel à un concept opératoire qui rende compte des phénomènes de redéploiement topologique: la transduction. "L'être possède une unité transductive, c'est-à-dire qu'il peut se déphaser par rapport à lui-même, se déborder lui-même de part et d'autre de son centre".³⁰ Ce déphasage est source de signification, information. La transduction constitue l'opération de structuration qui procède à partir du centre de l'être, elle implique le recours à la charge de réalité préindividuelle associée à l'individu.

"La transduction résolutive opère l'inversion du négatif en positif: ce par quoi les termes ne sont pas identiques les uns aux autres, ce par quoi ils sont disparates (au sens que prend ce terme en théorie de la vision) est intégré au système de résolution et devient condition de signification; il n'y a pas appauvrissement de l'information contenue dans les termes; la transduction se caractérise par le fait que le résultat de cette opération est un tissu concret comprenant tous les termes initiaux."³¹

Par la transduction, il y a compatibilisation des termes de la relation. Mais ce qui peut être compatibilisé, ce ne sont jamais les termes extrêmes puisque la notion de disparation implique une certaine proximité permettant l'intégration ultérieure. Il faut en effet que les termes soient à la fois différents et semblables, il faut qu'ils puissent être intégrés dans une dimension nouvelle qui leur confère une signification. D'où l'analogie avec la théorie de la vision: la disparation entre l'image

³⁰ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 16

³¹ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 21

perçue par l'oeil droit et celle perçue par l'oeil gauche est résolue par son intégration à l'intérieur d'une dimension nouvelle qui permet l'intégration en une image tridimensionnelle de deux images bidimensionnelles. Il faut une résonance interne entre les termes qui serve de support à la découverte de la dimension nouvelle qui les intégrera.

Cette hypothèse implique une révision de la notion d'information. Nous avons sommairement abordé cette question antérieurement lorsque nous avons posé que la perception de la disparation est information, qu'elle est "amorce d'individuation", "exigence d'individuation". Il importe maintenant de préciser cette idée.

"L'information est la tension entre deux réels disparates, elle est la signification qui surgira lorsqu'une opération d'individuation découvrira la dimension selon laquelle deux réels disparates peuvent devenir système... elle suppose tension d'un système d'être; elle ne peut être qu'inhérente à une problématique; l'information est ce par quoi l'incompatibilité du système non résolu devient dimension organisatrice dans la résolution".³²

C'est parce qu'il y a transduction que l'information est possible, parce qu'il y a structuration de l'être qui permet la mise en communication active des termes disparates; il y a à proprement parler in-formation du système. Il y a découverte d'un nouvel état d'équilibre métastable. Ceci implique qu'il y ait instauration d'un nouveau régime de causalité récurrente entre les niveaux du système. Il s'agit là d'une dimension essentielle qui participe de

³² G. Simondon, op. cit. note 12, p. 15

l'unité de l'ensemble, de sa cohérence. La causalité récurrente constitue une caractéristique essentielle des systèmes "autopoïétiques" ou systèmes à forte détermination interne qu'étudie Varela.

"Un système autopoïétique est organisé (défini en tant qu'unité) comme un réseau de processus de production (de transformation et de destruction) de composants qui (1) réalisent et régénèrent continuellement par leurs interactions et leurs transformations le réseau de processus (de relations) qui les produit et qui (2) constitue le système en tant qu'unité concrète, en spécifiant son domaine topologique de réalisation, au sein de l'espace où ils existent."³³

La transduction est à la base de la découverte de structures et de fonctions par l'être qui s'individue, structures et fonctions qui s'organisent de manière cohérente à l'intérieur d'une dimension nouvelle par laquelle il est devenu possible de compatibiliser les termes disparates à l'origine de la tension individuannte. La transduction est l'opération qui assure la médiation: elle rend compatibles individu et milieu qui ne coïncident jamais totalement.

"Le développement pourrait alors apparaître comme les inventions successives de fonctions et de structures qui résolvent, étapes par étapes, la problématique interne portée comme un message par l'individu. Ces inventions successives, ou individuations partielles que l'on pourrait nommer étapes d'amplification, contiennent des significations qui font que chaque étape de l'être se présente comme la solution des états antérieurs".³⁴

³³ Varela, Francisco, L'autonomie du vivant, polycopié, 1984, p. 23

³⁴ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 223

Collectivement, comme société, nous sommes engagés dans ce procès d'individuation, nous inventons structures et fonctions qui maintiennent la société comme société, c'est-à-dire comme ensemble organisé de rapports humains. Nous inventons des institutions, des formes sociales, réponses aux problèmes que se pose une société, qui se posent à elle. Les institutions sont des formes métastables, résultantes des opérations successives de transduction au niveau du transindividuel. Elles mettent en communication, elles assurent la cohérence entre l'action locale et son champ d'inscription plus global, entre le particulier et le général. L'institution est système d'individuation, elle est "système individuant et système s'individuant". Elle est ce qui rend possible, ce qui soutient l'agir social, en même temps que ce à travers quoi cet agir social se met en question.

Une perspective fondée sur le principe d'individuation permet de penser ce mouvement, de le suivre là où il se produit concrètement. Elle permet de dépasser les limites inhérentes à une perspective qui privilégierait une problématique de l'adaptation, qui s'intéresserait à l'institution instituée sans prendre en compte formellement le jeu de l'instituant, le procès d'institution.

L'individuation, loin de nier l'autonomie de l'institution, la resitue au contraire dans la problématique de son devenir. Elle permet d'éviter de donner un sens trop extensif à la notion de "bruit" en

proposant une logique de genèse des termes de l'être qui s'individue. Elle permet de penser autrement le rapport autonomie-hétéronomie.

Elle permet surtout une nouvelle compréhension des conflits qui surgissent à l'occasion du fonctionnement de nos institutions. Peut-être une telle conception peut-elle servir de fondement à une nouvelle théorie des conflits, qui serait une théorie de l'action, orientée vers la gestion des conflits plutôt que vers leur dépassement?

1.3 LA PLANIFICATION

Nous disposons maintenant d'un certain nombre de concepts opératoires qui s'articulent en une sorte de systématique des jeux de tensions qui se déroulent à l'interface de l'institution et de son contexte d'opération. Nous sommes maintenant en mesure de vérifier comment cette réflexion s'avère pertinente et heuristique par rapport à notre objet, la planification.

Jusqu'ici, nous n'avons pas encore défini la planification, tout au plus avons-nous à l'occasion soulevé certaines caractéristiques de cette activité; c'est qu'il nous fallait auparavant préciser les concepts qui vont nous permettre de la qualifier. Nous pouvons maintenant risquer une définition qui s'appuie sur la discussion qui précède. Essentiellement, la planification est cette activité consciente par laquelle un sujet volontaire élabore un chemin, une trajectoire dans le temps et l'espace, devant le mener à la réalisation d'un résultat qu'il recherche. Il s'agit donc d'une activité orientée qui consiste en la mise en forme d'un ensemble de démarches qui conduiront à un nouvel état du système comprenant l'individu agissant comme sujet volontaire et l'univers dans lequel l'action du sujet se sera déployée. La planification constitue une activité normative dans le sens où le sujet pose ce qui doit être fait pour parvenir à la situation désirée; elle constitue une action du virtuel sur l'actuel puisqu'elle conçoit la trajectoire qui amènera le virtuel imaginé par le sujet à l'actualité. Elle est une activité transductive de

l'avenir sur le présent par laquelle le sujet, capable de concevoir un projet, capable d'anticiper, de vouloir son devenir, s'incorpore dans sa problématique pour en infléchir le cours dans le sens de son intention. Le sujet compatibilise les dimensions disparates, éléments du sujet, éléments du contexte perçus comme signifiants, suivant une trame temporelle impliquant une série de gestes organisés et selon une direction fléchée par son désir; il tente de la sorte une maîtrise de sa relation au milieu. La planification est perception, in-formation et organisation orientées de couplages signifiants par le sujet et pour lui, qui, comme acteur, se donne les **moyens** d'enjamber le présent, l'actuel pour façonner l'avenir. Il cherche à se donner les moyens d'agir sur certains aspects du milieu pour le rendre conforme aux exigences de son pro-jet.

En fait, la planification constitue ce que l'on pourrait appeler une méta-action en ce qu'elle porte sur la mise en forme des conditions à l'intérieur desquelles seront accomplis une série de gestes qui viendront concourir à la réalisation de l'objectif poursuivi, du résultat escompté.

"Si l'homme a pu réaliser cette inversion complète dans ses relations avec son milieu, en se l'adaptant au lieu de s'y adapter, et devenir ainsi le centre de convergence qui oriente par rapport au sujet -en se le subordonnant - toutes les parties et éléments signifiants de ce milieu, c'est grâce à la technique, au **moyen** d'elle. Imagination ontologique, le désir appréhende la puissance de la transcendance technique - sa capacité de contourner ou de surmonter les

contraintes naturelles, celles de la situation que ce milieu impose au sujet - comme voie qui le conduit vers un réel autre que celui du "déjà là".³⁵

La planification est une opération de la pensée technique; elle permet la conception des trajectoires qui compatibilisent à partir du présent, ce tissu de contraintes et de possibles vers cet autre état du système qui sera. La planification est bien une activité de la pensée technique en ce qu'elle "conçoit un fonctionnement d'ensemble comme un enchaînement de processus élémentaires, agissant point par point et étape par étape; elle localise et multiplie les schèmes de médiation, restant toujours au-dessous de l'unité."³⁶ La planification est médiation, mise en relation entre la motivation orientée du sujet volontaire et le milieu dans lequel il opère.

La planification, dans la mesure où elle s'est imposée comme pratique instituée, s'est constituée en catégorie particulière de l'action. Elle se développe et se systématise, portée par les institutions qui cherchent à maîtriser et à perpétuer leur fonctionnement et leurs relations avec leurs contextes d'opération.

L'institution se déploie à partir d'une certaine perception de ce qu'elle est, de sa "mission", de sa fonction et du contexte dans lequel elle opère. L'institution particulière s'articule aux autres

³⁵ G. H. de Radkowski, *Les jeux du désir*, P.U.F., 1980, p. 175

³⁶ G. Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier-Montaigne, 1969, p. 174

institutions par leur participation synergique au fond qui les porte et leur confère un sens. L'institution, comme résultat d'individuation cherche donc dans une large mesure à maintenir et à affirmer la pertinence de la réponse qu'elle constitue à la problématique qui l'a fait apparaître dans le champ du transindividuel. Tant que le "fond" maintient opérante cette relation institution - contexte, autrement dit tant qu'existe un consensus implicite sur la finalité et la pratique de l'institution, elle se reproduit et reproduit avec elle son contexte: la forme - figure demeure une réponse appropriée aux tensions du système. Inversement, si l'action synergique qui se déploie dans le champ du transindividuel met en évidence l'existence de nouvelles disparations non encore résolues, l'institution se trouve mise en question dans son aptitude à y apporter une réponse satisfaisante; une nouvelle opération d'individuation est requise qui fera apparaître la nouvelle dimension résolutive.

"... après les individuations perceptives, une individuation active vient donner une signification aux disparations qui se manifestent entre les univers résultant des individuations perceptives. (...) les perceptions sont des découvertes partielles de significations, individuant un domaine limité par rapport au sujet; l'action unifie et individue les dimensions perceptives et leur contenu en trouvant une dimension nouvelle, celle de l'action: l'action est, en effet, ce parcours qui est une dimension, une manière d'organiser; les chemins ne préexistent pas à l'action: ils sont l'individuation même qui fait apparaître une unité structurale et fonctionnelle."³⁷

³⁷ G. Simondon, op. cit., note 12, p. 234

Cette individuation peut être à l'origine d'une reconfiguration du système initial reflétant et concrétisant un nouveau mode d'agir social, comme elle peut être à l'origine d'un ajustement mineur au niveau de l'institution particulière affectant son organisation et ses modalités d'action; tout dépend de la nature des éléments qui doivent être compatibilisés. Il y a des degrés variables de tensions qui appellent des réponses d'intensités variables.

On ne saurait aborder la planification sans cette mise en perspective. Si l'action planifiée opère médiation, alors il importe de considérer les termes qui sont en relation à travers elle, ce qui signifie qu'on ne peut questionner la planification sans questionner à la fois l'institution, son action et le milieu qui lui est associé par son fonctionnement. Or l'institution se présente elle-même comme une sorte de dispositif d'action "cristallisé", une forme - figure relativement fixe et stable; elle est elle-même médiation dans le champ du transindividuel et c'est à travers son opération qu'elle exerce cette fonction. Or chaque institution vient s'insérer à l'intérieur du tissu institutionnel qui définit le mode d'agir d'une société particulière, il y a entre elles un rapport de résonance qui permet à chacune d'elle de fonctionner de manière cohérente par rapport à l'ensemble. Encore là, on doit distinguer les relations qui ont fait l'objet d'une formalisation, d'une structuration puisque toutes les institutions n'entretiennent pas le même type de rapport entre elles. Ainsi, il semblerait qu'on puisse discerner des axes de développement institutionnel plus ou moins distincts et

correspondant à différents modes d'être en relation avec le réel, à différents types de comportements symboliques à condition d'entendre par symbolique la découverte et la réalisation d'un sens.

1.3.1 Le sujet

Nous avons indiqué précédemment que la planification était le fait d'un sujet volontaire. Nous avons également avancé, à la suite de Crespi, que le symbolique émergeait du fait de l'impossibilité du rapport direct de la conscience au réel. Il importe maintenant de nous attarder à la manière dont le sujet se pose comme individu et des conséquences qu'entraîne ce positionnement. Auparavant, rappelons brièvement les prémisses de la théorie de l'individuation qui permettent de mettre en évidence le statut relatif de l'individu, qui s'oppose à la conception que nous en avons couramment, et l'incidence qu'a cette relativité sur la notion de sujet.

Nous avons mentionné précédemment que l'individu individualisé **n'est pas** tout l'être et qu'en conséquence il fallait "partir de l'individuation, de l'être saisi en son centre selon la spatialité et le devenir, non d'un **individu** substantialisé devant un **monde** étranger à lui"³⁸. Nous avons indiqué que l'être, après la première opération d'individuation se présentait comme un couple

³⁸ note 15

constitué à la fois de l'individu individué et du milieu qui lui est associé et auquel demeure également associée une charge de réalité préindividuelle permettant à l'être d'accéder à d'autres états d'individuation selon les exigences de résolution que lui pose sa problématique. L'individu est relatif.

A travers l'action, il y a découverte de chemins qui permettent la résolution de la disparation, qui permettent de rendre mutuellement corrélatifs l'individu et le milieu dans lequel il évolue. "Le problème de l'action du vivant est précisément le problème de la découverte de la compatibilité".³⁹ Au niveau du social, chaque action doit pouvoir avoir un sens par rapport aux autres actions qui s'y déploient, les actions individuelles s'insèrent dans la trame du collectif et concourent à son individuation, elles ont un sens les unes par rapport aux autres parce qu'elles participent à un phénomène de synergie collective. Les institutions parce qu'elles sont fondées sur la prévisibilité de l'agir social constituent les véhicules privilégiés de cet agir social. Elles en assurent la systématisation et la reproduction. Mais dans la mesure où l'être de la société à l'intérieur de son devenir se déphase par rapport à lui-même, que de nouvelles questions se posent à lui, que de nouvelles incompatibilités s'imposent à lui, exigeant réponse, alors les formes-figures se trouvent questionnées dans leur fonction symbolique, dans leur qualité de véhicules de l'agir social, dans la per-formance de la

³⁹ G. Simondon, op. cit., note 12, p. 237

médiation qui s'opère à travers elles. Il y aura nécessité d'un rétablissement des conditions de résonance interne à l'intérieur du collectif.

"Le collectif n'est pas seulement réciprocity des actions: chaque action y est signification, car chaque action résout le problème des individus séparés et se constitue comme symbole des autres actions; la synergie des actions n'est pas seulement une synergie de fait, une solidarité qui aboutit à un résultat; c'est en tant qu'elle est structurée comme symbolique des autres que chaque action possède cette capacité de faire coïncider le passé individuel avec le présent individuel. Pour que la dimension de présence existe, il ne faut pas seulement que plusieurs individus soient réunis: il faut aussi que cette réunion soit inscrite dans leur dimensionnalité propre, et qu'en eux le présent et l'avenir soient corrélatifs des dimensions d'autres êtres par l'intermédiaire de cette unité du présent..."⁴⁰

Au niveau du social, ceci pourra signifier la nécessité de procéder à un redéploiement institutionnel, capable de rétablir la condition de résonance interne nécessaire à la circulation du sens, capable d'assurer la mise en forme d'un nouveau régime de médiation symbolique.

Historiquement, et c'est là l'essentiel de la thèse que développe Crespi (1983), les institutions ont cherché à absolutiser la médiation dont elles sont la condensation et le véhicule. Elles font appel à l'existence d'un principe, d'un absolu extérieur à la société, qui les fonderait, les légitimerait et leur assurerait la durée: Dieu, la Raison... Ce faisant, elles se posent elles-mêmes

⁴⁰ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 248

comme des **sujets extérieurs** ou encore comme des **termes absolus** occultant l'importance de la relation qu'elles entretiennent avec ce qui les entoure, occultant la différence.

"Le sujet est **substantialisé par la pensée** pour que la pensée **puisse coïncider avec le sujet**. Or, la substantialisation du sujet, supposant que le sujet peut être pris comme terme de la relation, lui donne le statut d'un terme absolu; la substance est comme le **terme relationnel devenu absolu**, ayant absorbé en lui tout ce qui était l'être de la relation. Une pareille **réduction logique** est sensible dans tous les cas où l'individu est pensé; car l'individu est toujours dans une certaine mesure **pensé** comme étant un **sujet...**"⁴¹

L'être, pensé comme sujet, n'est donc pas pensé en sa totalité. La théorie de l'individuation nous amène au contraire à prendre en compte l'être à partir de son centre, selon sa spatialité et son devenir et à considérer l'être selon les phases de son devenir. Nous ne sommes ni devant un "flou" irréductible, ni devant une structure "inébranlable", mais bien au centre de ces deux extrêmes où se côtoient des formes actualisées et des potentiels d'actualisation.

Dans la mesure où nous prenons conscience de la relativité de nos propres institutions, dans la mesure où nous ne pouvons plus faire appel à un principe quelconque qui serait à l'origine d'une nouvelle absolutisation, il nous faut reconnaître la spécificité de la problématique à laquelle nous sommes confrontés et découvrir la manière d'y répondre. Tel est l'enjeu d'une société autonome.

⁴¹ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 275

"On arrive ainsi à l'idée que ce qui définit une société autonome est son activité d'auto-institution explicite et lucide - le fait qu'elle se donne à elle-même sa loi sachant qu'elle le fait. Cela n'a rien à voir avec la fiction d'une "transparence" de la société. Encore moins qu'un individu, la société ne pourra jamais être transparente à elle-même. Mais elle peut être libre et réfléchie - et cette liberté et cette réflexion peuvent être elles-mêmes des objets et des objectifs de son activité instituante."⁴²

Nombre de problèmes qui demandent aujourd'hui à être résolus impliquent une reconsidération de nos découpages tant théoriques que pratiques. En fait, la structure institutionnelle est débordée, dans les deux sens du terme, par les problèmes auxquels elle est confrontée et qui ne coïncident pas avec les découpages du champ social qui avaient présidé à sa mise en place. Nombre de problèmes ont par leur ampleur un caractère sociétal. Ils traversent les frontières des domaines institutionnels et deviennent "ingérables"; en même temps, on assiste à l'investigation d'autres avenues de solutions qui appellent d'autres manières de penser et d'agir. Une poursuite dans la lancée de nos comportements antérieurs apparaît peu probable puisque la logique sur laquelle elle reposerait ne semble plus en mesure d'assurer la circulation du sens.

⁴² C. Castoriadis. La logique des magmas et la question de l'autonomie *in* L'auto-organisation, de la physique au politique, Actes du colloque de Cerisy, Seuil, 1983, p.440

1.3.2 Vers une reconfiguration du champ de l'action sociale?

Cette réflexion nous incite à tenter de cerner davantage les grands paramètres qui définissent la configuration du champ de l'action sociale et à explorer dans quel sens s'orientent leur transformation et éventuellement leur reconfiguration.

Quels sont ces grands paramètres? Nous avons avancé l'hypothèse que la société se constitue comme société par le fait qu'elle invente les formes qui sont les véhicules de l'action sociale et le support du sens que prend cette action. Ces formes originent du fait que la société ne peut opérer son rapport au réel qu'au travers de la mise au point de médiations symboliques. C'est parce que la dimension **symbolique** est présente que le sens se diffuse à travers et au-delà de la forme particulière considérée. C'est parce qu'il y a la dimension symbolique que les formes sociales peuvent assurer la condition de prévisibilité nécessaire à l'agir social, parce que la dimension symbolique institue un **"tropisme"** qui permet aux actions individuelles de s'articuler selon l'orientation qu'imprime ce tropisme. Le tissu symbolique, parce qu'il produit du sens et donc de la direction, assure la génération d'actions qui le perpétuent. C'est avant tout parce qu'il existe un référentiel partagé et métastable que la prévision est possible, ce référentiel est la condition de la synergie des actions. Il est **présent** en chacune d'elles.

La société, à travers l'ensemble de ses formes, se constitue comme un vaste dispositif d'action, comme une manière de poser et de résoudre les questions qu'elle rencontre. Ce dispositif est de l'ordre du symbolique, il institue un **régime de résolution**: des modes de compréhension et d'action: de mise en forme...

Or s'il y a prise de forme, c'est qu'il y a eu in-formation. **L'information** joue un rôle clé dans l'opération d'individuation, elle est le "vécu-différence" qui confronte toute forme-figure dans son fonctionnement.

Si une information apparaît quelque part au niveau de l'ensemble, elle se diffusera et questionnera les sous-ensembles qui le constituent.

"L'information est ce qui déborde d'une individuation sur l'autre, et du préindividuel sur l'individué, parce que le schème selon lequel l'individuation s'accomplit est capable d'amorcer d'autres individuations: l'information a un pouvoir extérieur parce qu'elle est une solution intérieure; elle est ce qui passe d'un problème à l'autre, ce qui peut rayonner d'un domaine d'individuation à un autre domaine d'individuation; l'information est information significative parce qu'elle est d'abord le schème selon lequel un système a réussi à s'individuer; c'est grâce à cela qu'elle peut le devenir pour un autre."⁴³

C'est parce que l'information est ce qui conditionne la nature des relations entre les sous-ensembles d'un ensemble et entre ces sous-ensembles et l'ensemble qu'elle se diffuse et agit sur les

⁴³ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 289

parties autant que sur le tout. C'est par elle qu'il y a résonance **interne** de l'ensemble.

Si une information nouvelle apparaît à l'intérieur d'un sous-ensemble, elle se propagera à l'intérieur des autres sous-ensembles qui participent du même ensemble. Il n'y a pas ici de frontières étanches, bien au contraire il y a un principe de communication, de transfert de l'information qui est inhérent au principe d'individuation. Il y a transduction. C'est l'**analogie** au niveau de la constitution de chaque sous-ensemble qui permettra à l'information de voyager d'un sous-ensemble à l'autre; et c'est précisément parce qu'il y a analogie au niveau du processus de prise de forme, d'information, qu'il y a résonance interne au niveau de l'ensemble. C'est pour cette raison que l'information est une solution intérieure; elle participe simultanément à la prise de forme de chaque sous-ensemble et de l'ensemble qui les comprend.

Au cours des pages qui précèdent, nous avons traité le phénomène institutionnel de manière générique en l'abordant comme un dispositif d'action collective. Nous avons peu fait état de la question des niveaux d'organisation des ensembles institutionnels. Or cet aspect est essentiel puisqu'il renvoie au principe de structuration des ensembles comme dispositifs d'action. Il importe maintenant de s'y arrêter si nous voulons rendre compte des phénomènes de redéploiement institutionnels. Jusqu'ici, nous avons insisté sur la notion de système comme

sous-jacente à toute opération de structuration puisqu'il nous fallait indiquer la manière dont le système procède par des opérations successives d'individuation à sa structuration. Notre attention était donc centrée sur le procès d'individuation en tant qu'il permet de penser autrement les phénomènes de transformations, autrement qu'à partir de termes déjà constitués. Une problématique en termes de redéploiement nous entraîne inévitablement à questionner le principe à l'origine des transformations, puisque les transformations qui sont en cause au moment d'un redéploiement débordent le "déjà là" et conduisent à poser le problème de l'**ontogénèse**. Si nous nous sommes attachés jusqu'à maintenant à ce qui est plutôt de l'ordre de "**l'essence**" de l'être qui s'individue, nous devons à présent nous pencher sur ce qui est plutôt de l'ordre de sa "**substance**". Cette substance, après la mise en perspective qui précède prend une toute autre signification.

En fait, si nous avons brossé un portrait du mouvement qui sous-tend la prise de forme, nous ne pouvons laisser ouverte la question du passage d'une forme particulière à une autre. Il nous faut aller plus avant et approcher la question de la structure.

1.3.3 La structure

Si l'information constitue le schème selon lequel un système a réussi à s'individuer et qu'elle intervient de manière continue dans ses individuations successives, le symbolique, pour sa part,

assure sa fixation dans des états métastables. C'est que le symbolique joue un rôle très particulier, il a un caractère ambivalent qui lui permet d'instaurer des structures métastables. Comme nous l'avons souligné précédemment, "le symbolique est médiation non pas parce qu'il est un passage vers la solution des contradictions de la différence, au contraire il est médiation parce qu'il reste toujours au milieu, parce qu'il ne passe pas, parce qu'il reste dans l'oscillation de la différence, dont il est le moment déterminé". Nous pouvons maintenant mieux comprendre cette proposition de Crespi en la réinterprétant à la lumière de l'opération d'individuation. La métastabilité culturelle et sociale tient à l'action spécifique du symbolique. A cause de ce caractère ambivalent, qui lui confère d'ailleurs toute sa puissance, le symbolique opère une synthèse de l'être pris dans sa substance et de l'être pris dans sa potentialité. Non seulement préside-t-il à la mise en place d'une structure-réponse, mais également demeure-t-il au coeur de ce qui génère cette structure, du principe in-formant. C'est en cela qu'il est véritablement médiation et que l'organisation qu'il supporte est métastable. Tout se passe comme si le symbolique était "en avance" puisqu'il recouvre des potentialités. La structure qu'il traverse recèle donc d'une puissance qui tient à sa mise en communication avec ce qui est de l'ordre du potentiel, du non encore manifesté dont il permet l'expression. Le symbolique est à la charnière de l'institué et de l'instituant. Il oriente la mise en forme, la prise dans l'ordre de l'institué de ce qui est de l'ordre de l'instituant.

Trop souvent, le symbolique est assimilé à la substance, aux termes substantialisés qu'il a chargés de sens alors que sa signification profonde réside dans le mouvement qu'il orchestre du fait de son rôle de médiateur. Ceci tient notamment au fait que l'ordre est pensé en termes de stabilité donnant de fait préséance à la structure, à l'institué; plutôt qu'en termes de métastabilité. Or, la notion de métastabilité ouvre la voie à la reconnaissance de l'action du symbolique et peut-être à la possibilité d'une maîtrise de l'activité d'auto-institution.

A tout le moins cette logique peut-elle révéler les phénomènes d'absolutisation du symbolique, qui sont déjà un indice de la mise en question de la réponse symbolique particulière comme principe structurant. C'est que la réponse symbolique a une durée: on peut supposer qu'elle s'appauvrit progressivement à mesure que s'élargit le fossé entre l'information générée par l'instituant et le principe de mise en forme, de **synthèse** qu'est le symbolique tel qu'il est substantialisé par la structure. L'absolutisation de la médiation symbolique est le corollaire de la perte de mouvement et de sens qui accompagne la cristallisation de la structure. Il y a rupture des rapports d'intériorité et d'extériorité. La disparation qui en résulte appelle une nouvelle opération d'individuation, une nouvelle médiation symbolique, un redéploiement.

Comment alors comprendre la structure à la lumière de ce que nous venons de voir?

"... la structure d'un organisme complexe n'est pas seulement l'intégration et la différenciation; elle est aussi cette instauration d'une médiation transductive d'intériorités et d'extériorités, allant d'une intériorité absolue à une extériorité absolue à travers différents niveaux médiateurs d'intériorité et d'extériorité relative..."⁴⁴

Selon Simondon, la structure topologique doit être considérée comme première; c'est elle qui tisse la trame d'intériorités et d'extériorités qui préside à l'élaboration de la structure non topologique d'intégration et de différenciation. L'organisation collective présente manifestement cette double structuration: toute composante ou sous-ensemble organisé y présente des niveaux d'intériorités et d'extériorités qui conditionnent sa structuration en termes d'intégration et de différenciation de fonctions.

Le symbolique, comme principe synthétique, opère précisément à cette charnière, là où se jouent à la fois la question du sens de la relation entre niveaux d'intériorités et d'extériorités et la question de la forme qui la manifestera et la concrétisera. La médiation symbolique intervient d'une double manière, elle est à la fois **milieu** et **frontière**: elle est au centre en tant qu'elle sépare et relie ce qui "se donne" comme intérieur et comme extérieur; d'une certaine manière, elle donne un sens à la **relation** dont elle est en même temps la **source**; elle est frontière parce qu'elle induit la structuration qui prolonge, et

⁴⁴ G. Simondon, op.cit. note 12, p. 261

concrétise la **fracture** entre intérieurs et extérieurs, et ce par la mise au point d'un dispositif capable d'assurer leur mise en relation.

Il résulte que la **structure** constitue un dispositif d'action élaboré à partir de la réponse symbolique, elle en constitue une face. La structure n'épuise pas la réponse symbolique qui, comme principe synthétique, continue d'assurer la compatibilisation des termes en disparation, termes qui émergent de part et d'autre de ce centre de l'être qui s'individue, du couple individu-milieu. En un sens, il y a analogie entre la notion de structure, en tant qu'elle présentifie l'institué, et la notion de sujet, telle que nous l'avons présentée plus haut: la structure n'est pas tout l'être.

Le symbolique permet donc l'intégration, au niveau de la structure, de l'in-formation qui apparaît dans le champ où se déploie l'activité de la structure. Le symbolique, comme principe de mise en forme, conditionne le mode de d'intégration et de différenciation, de **configuration** qui caractérise la réponse structurelle.

Partant, la spécialisation, qui caractérise notre culture occidentale et qui a imprimé la direction du développement de nos formes socio-techniques, ne peut être considérée que comme un mode particulier de réaliser la différenciation et l'intégration. S'il y a résonance interne au niveau de l'ensemble; il découle que le principe qui préside à la spécialisation préside en même temps

à l'articulation des composants spécialisés qui concourent au fonctionnement de l'ensemble qui les comprend. C'est probablement ce principe qu'il nous faut aujourd'hui questionner. La fragmentation "exponentielle" auquel il a donné lieu s'oppose à la réalisation de synthèses opérationnelles.

Nous sommes donc placés devant deux types de réponses structurelles: une réponse topologique et une réponse non topologique. Elles se superposent, la seconde étant une manière de poursuivre la première.

Dans le champ du collectif, cette logique de configuration et de structuration apporte un nouvel éclairage à la problématique de l'agir collectif et de la mise au point des dispositifs d'action qui le sous-tendent. Il est donc possible de reprendre ce que nous avons avancé précédemment en ce qui a trait à l'opération du symbolique dans son rapport à la structure. Tant que le symbolique assure la métastabilité de la relation structure instituée - contexte; autrement dit, tant que demeure effectif le principe de mise en forme par lequel le "matériau" instituant, le "vécu-différence", l'in-formation est intégré par la structure instituée, l'institution se déploie selon ce principe. Il y a structuration simultanée de l'institution et de son milieu en niveaux d'intériorité et d'extériorité, niveaux qui formalisent la relation découverte par la médiation symbolique. Mais comme nous l'avons souligné, le principe de mise en forme peut s'appauvrir dans le sens où il s'avère moins apte à assurer la

compatibilisation des termes en disparation; la disparation plutôt que d'être résolue par le mode d'intégration et de différenciation jusque là performant, s'accroît au point de requérir un nouveau principe de compatibilisation. En effet, il existe une condition de disparation; des termes trop polarisés, trop éloignés ne peuvent être compatibilisés. Il faut alors découvrir la nouvelle dimension qui pourra rétablir une certaine proximité interne, un certain isomorphisme entre les termes et ainsi les intégrer. Une nouvelle structure symbolique est alors requise, structure qui symbolisera le principe de prise de forme qui lui est sous-jacent. Le symbolique ne peut être présent qu'à travers la structure, mais la structure n'est pas tout le symbolique: la structure se présente comme actualité; le symbolique est à la fois du domaine de l'actualité et du domaine de la potentialité, il a ses racines à la "source" de ce qui devient . L'être collectif ne saurait être réduit à la structure qu'il présente, il doit être compris dans son devenir: le travail qui s'accomplit au niveau de la médiation symbolique ne saurait être occulté ou encore banalisé.

Nous pouvons reprendre une distinction que nous avons abordée en début de chapitre et la préciser. Il importe en effet de distinguer deux niveaux de contexte: le **contexte effectif** d'opération du système et le **contexte construit** par le système en vue d'assurer son maintien dans la relation qu'il entretient avec le contexte effectif d'opération. Le premier est le corollaire de la notion de système; le second, le corollaire de la notion de structure, entre les deux intervient la médiation symbolique. Ce

qui s'individue, rappelons-le, c'est l'être en sa totalité, c'est-à-dire le système et son contexte auquel demeure associée une charge de réalité préindividuelle, source des états de l'être qui se manifestent par l'invention de structures et des contextes dans lesquels celles-ci se déploient et fonctionnent. Le contexte effectif d'opération est le lieu de l'émergence du "vécu-différence" qu'engendre le système, c'est au niveau du contexte construit, de la représentation, qu'il sera repris et traité par la structure. Le système est le tissu des relations concrètes et potentielles; la structure est l'actualisation, la formalisation de ces relations pour un état donné du système. Or, si le "vécu-différence" s'impose et n'apparaît pas assimilable par la structure actuelle - ou, en d'autres termes, si l'information nouvelle remet en question les conditions qui assurent la résonance interne de l'ensemble - une réorganisation de l'ensemble et des sous-ensembles qu'il comprend est nécessaire pour rétablir cette résonance interne.

"... le fait qu'une information est véritablement information est identique au fait que quelque chose s'individue; et l'information est l'échange, la modalité de résonance interne selon laquelle cette individuation s'effectue. Toute information est à la fois informante et informée; elle doit être saisie dans cette transition active de l'être qui s'individue."⁴⁵

Tout se passe alors comme s'il fallait un nouveau principe capable de rétablir les conditions nécessaires à la synergie des actions,

⁴⁵ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 289

capable de rétablir la cohérence de l'ensemble et sa résonance interne.

1.3.4 Retour sur la planification

En matière de planification, on ne saurait éviter ce niveau de questionnement. Si les problèmes que nous rencontrons sont d'une nature telle qu'ils mettent en question la pertinence de nos dispositifs d'action collective, de nos institutions, de nos structures; alors on doit se demander si ce n'est pas la logique même qui les a constitués qui est en question et si la réponse ne doit pas être recherchée **au-delà** de cette logique.

La planification constitue une activité **normative**, elle pose des orientations et des objectifs en même temps que ce qui doit être réalisé pour y parvenir. Elle est une activité **générique** qui se trouve, à chaque fois, **spécifiée** par les caractéristiques et présupposés structurels des acteurs qui la pratiquent. Elle participe activement des dispositifs d'action mis en place: elle s'y inscrit.

Par ailleurs, la planification constitue un mode d'agir particulier en ce qu'elle relève d'un niveau qui est celui de la **méta-action**. Elle doit assurer la **cohérence** et la **synergie** des actions particulières qui contribueront à la mise en oeuvre du plan d'action. Elle préside au découpage et à la mise en séquence d'une série de gestes différenciés, en même temps qu'à leur

convergence et à leur intégration dans un ensemble: le plan d'action. Elle détermine la **séquence** temporelle à l'intérieur de laquelle les gestes particuliers s'articuleront les uns aux autres. Elle en établit le déroulement.

En bref, la planification vise à produire des modes de résolution: elle est activité informante et informée. Comme telle, la planification participe du **dispositif d'action**, de la structure, mais comme **mode de compatibilisation** elle demeure étroitement associée au principe in-formant, au symbolique. C'est au travers de la pratique de la planification que l'institution sera mise en question: parce qu'elle n'intègrera pas de manière satisfaisante des éléments considérés comme signifiants - l'information nouvelle - parce qu'elle ne compatibilisera pas de manière per-formante les éléments en tension. Comme régime d'action incorporé à la structure, la planification devient **régulatrice**, elle assure la régulation à partir de la structure existante; comme mode de compatibilisation associée au symbolique, agissant à partir du centre de l'être, elle devient **auto-régulatrice** de l'individuation de l'être complet. La cristallisation de la structure, qui va de pair avec l'écart qui s'installe entre elle et le mouvement informant, accentue la perte de sens et la perte d'efficacité du principe in-formant qui a prévalu à leur configuration; et c'est parce qu'il y a cristallisation et répétition que se pose avec acuité la question du principe informant. A cause de ce déphasage, la régulation opérée par la structure ne contribue plus à l'auto-régulation de l'ensemble: les

normes produites à travers la planification perpétuent une "réalité" qui n'est plus.

C'est l'action et les dispositifs qui l'accomplissent qui sont en question. Ce sont les modes de compatibilisation, de résolution des tensions qui sont atteints. C'est donc au niveau du symbolique que la question se pose. Et ce niveau s'impose parce qu'il n'est plus possible aujourd'hui de l'absolutiser, parce qu'il n'est plus possible de figer l'avenir, parce que se pose la question de la maîtrise du devenir, de l'**autonomie**.

La polysémie qui entoure cette notion tient à la confusion de niveaux: réfère-t-on à l'autonomie de l'institution "instituée" qui peut aller jusqu'à sa cristallisation, ou encore à l'autonomie de l'être qui s'individue? En fait, nous sommes devant deux réalités complémentaires. Il ne s'agit pas de choisir entre les deux, mais bien de les comprendre ensemble dans leur devenir comme deux aspects d'une même réel. A ce titre, la planification ne peut être isolée de ce devenir et confinée à la perpétuation d'une structure donnée de moins en moins per-formante. La planification, en tant qu'activité normative, englobe davantage en rejoignant le symbolique et la question des valeurs.

"Il faudrait que les valeurs ne soient pas; au-dessus des normes mais à travers elles, comme la résonance interne du réseau qu'elles forment et leur pouvoir amplificateur; les normes pourraient être conçues comme exprimant une individuation définie, et ayant par conséquent un sens structural et fonctionnel au niveau des êtres individus. Au contraire, les valeurs

peuvent être conçues comme rattachées à la naissance des normes, exprimant le fait que les normes surgissent avec une individuation et ne durent qu'autant que cette individuation existe comme état actuel."⁴⁶

Il est possible de positionner et de qualifier des types de planification en fonction de leur degré variable d'ouverture à ce qui les in-forme concrètement, à ce qui oriente et amplifie leur travail de production normative. L'enjeu de la planification réside certainement dans la réalisation et la compréhension de cette ouverture.

"Pour que la normativité d'un système de normes soit complète, il faut qu'à l'intérieur même de ce système soient préfigurées sa propre destruction en tant que système et sa possibilité de traduction en un autre système, selon un ordre transductif. Que le système connaisse à l'intérieur de lui-même sa propre relativité, qu'il soit fait selon cette relativité, que dans ses conditions d'équilibre soit incorporée sa propre métastabilité..."⁴⁷

Ce qui revient à dire qu'il importe que la planification, dans sa pratique, reflète l'être complet, en tant qu'il se compose d'une réalité individuée et d'une réalité non encore individuée. La planification ne peut certainement pas être réduite à la **répétition** des chemins déjà parcourus, elle peut et doit aussi être employée à la **découverte** de nouvelles avenues de résolution des tensions et problèmes qui perturbent et mettent en péril le fonctionnement du système.

⁴⁶ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 295

⁴⁷ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 294

1.4 LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE

La question environnementale appartient à cette catégorie de problèmes sociétaux qui nous plongent au coeur de la médiation symbolique. Ce qui est mis en cause à travers ces questions, ce ne sont pas que nos modes de régulation mais notre capacité d'auto-régulation, notre cohérence. Ce qui doit être compatibilisé aujourd'hui diffère de ce qui était considéré comme signifiant au moment de la définition de nos dispositifs d'action. Ces dispositifs sont déjà des synthèses régulant un ensemble de gestes particuliers s'inscrivant dans leurs milieux associés. Ce sont tant les gestes locaux ou particuliers qui demandent une reconsidération et une transformation que les mécanismes qui assurent leur régulation.

La conception d'une nouvelle normativité ne peut s'élaborer qu'à partir de la conception d'un nouveau schème de valeurs, valeurs qui ne peuvent concrètement orienter l'action que dans la mesure où elles s'approchent de cette action et la pénètrent. Prendre en considération l'action, c'est pénétrer la question de la technologie et du milieu qui lui est associé, le milieu dans lequel elle se déploie. L'action conduit à la compatibilisation de ces deux termes, et ce pour chaque geste particulier et, à un autre niveau, à la mise en forme de la résonance interne qui relie entre elles les actions particulières. "La valeur d'un acte n'est pas son caractère universalisable selon la norme qu'il implique, mais l'effective réalité de son intégration dans un réseau d'actes qui

est le devenir"⁴⁸ . C'est à la **conception** de l'acte qu'il importe de s'intéresser, parce que c'est par et à travers lui qu'il y a compatibilisation et mise en forme. La planification doit donc être en mesure de porter tant sur les **actes particuliers**, concrets que sur les **réseaux** qu'ils constituent.

⁴⁸ G. Simondon, op. cit. note 12, p. 297

CHAPITRE 2:

DE L'IMPORTANCE DES RÉGIMES DE POLARISATION DANS L'INVENTION DES FORMES SOCIO-TECHNIQUES.

(commentaires critiques sur une pratique de planification, le processus d'évaluation d'impact sur l'environnement: le cas du programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette)

Au cours du chapitre précédent, nous nous sommes attachés à proposer un modèle conceptuel qui permette de comprendre le processus de mise en question et de transformation des modes d'agir institués. Nous allons maintenant au cours de ce chapitre procéder à une étude de cas qui permettra d'en vérifier la pertinence. Il s'agit ici d'une démarche exploratoire qui vise à proposer une compréhension alternative des tensions qui émergent à l'occasion de la pratique d'une institution, d'un dispositif d'action institué.

Notre objectif ici consiste à élucider et à qualifier une dynamique de mise en tension, à suivre son développement, sa progression. Cette dynamique évolue selon différentes modalités de polarisation des positions en présence, mettant en évidence l'importance variable de la disparation qui existe entre les termes à compatibiliser. Elle laisse entrevoir des lignes de restructuration du champ d'action, des axes de réorientation de la pratique des acteurs en présence ou, en d'autres termes, un certain tropisme du système d'action.

Il nous faut qualifier les types de rapports que les acteurs entretiennent entre eux; leurs rencontres, leurs communications nous renseignent sur la manière dont ils conçoivent et anticipent le développement de leur contexte effectif d'opération. Il nous faut considérer l'intensité variable de la mise en question, la gradation en intensité de cette mise en question étant fonction de l'importance des limites qu'impose la structure existante quant à la possibilité d'autres modes d'action et de résolution des problèmes qui affectent le développement du contexte effectif d'opération. La convergence d'un ensemble de préoccupations sociales, environnementales et techniques, jusque là considérées comme marginales ou non pertinentes, ébranle la cohérence du mode de régulation existant.

Nous partons de l'hypothèse que l'intensité de la mise en question et donc de l'impulsion structurante qu'elle représente, est fonction de l'existence de deux séries de conditions qui concernent d'une part, le caractère plus ou moins critique des problèmes qui entravent ou entraveront le fonctionnement du réseau d'action et d'autre part, l'existence d'avenues de résolution, de lignes structurantes encore embryonnaires qui se présentent comme difficilement conciliables avec la configuration instituée du domaine d'activité. Ce sont des possibles, dont la mise en forme et la concrétisation sont difficiles dans les conditions présentes, qui amorcent véritablement le processus de reconfiguration. Ces possibles

induisent une transformation du pattern, de la configuration existante; l'émergence de nouvelles manières d'agir, de nouveaux actes constitue un appel à l'instauration d'une autre cohérence qui pourra à son tour être susceptible d'amplification. C'est vraisemblablement à l'amorce d'un redéploiement que nous assistons.

Bien que le cas retenu relève d'un certain type de planification, ce n'est pas tant ce modèle de planification que la dynamique induite par la mise en place d'un nouveau "lieu" de mise en communication, associé à ce modèle, qui nous intéresse ici. C'est ce lieu et ce qui s'y déroule qui constituent le point focal de la démarche d'analyse. Ce n'est donc pas tant la "planification environnementale", telle qu'elle a été développée et théorisée qui nous intéresse que la question de la prise en compte d'une intervention en relation avec son contexte d'insertion; question à laquelle cette planification tente d'apporter une réponse. L'hypothèse qui sous-tend cette réflexion, c'est que la prise en compte de cette relation demeure problématique. En fait, et paradoxalement, la réponse mise de l'avant par la planification environnementale a mis en évidence la difficulté de compréhension et de saisie du contexte d'intervention, tant des points de vue pratique que conceptuel.

Le mode de prise en charge du contexte d'insertion développé par la planification environnementale témoigne d'une compréhension limitée de la configuration de ce contexte, de ses ramifications

et peut-être surtout de sa dynamique. Or ce n'est pas parce que la compréhension en est déficiente que la dynamique propre au contexte d'insertion, cette fois en tant que contexte effectif d'opération, ne parvient pas à s'exprimer et à tirer parti du lieu qui lui est offert. En un sens, comme on le verra, il y a "détournement" du lieu qui, de donné passif, s'impose comme moment actif de recherche d'une nouvelle cohérence. L'audience publique est utilisée autrement que selon sa finalité structurelle. En un sens, la "carte" ne rend pas compte du "territoire".

L'audience publique sur l'environnement n'a pas été conçue comme lieu d'intégration, comme lieu de définition et de résolution de la problématique d'un domaine d'activité, mais il ressort que, dans les faits, la convergence d'intérêts qu'elle est susceptible de favoriser, peut exercer une pression critique au niveau de la configuration instituée du domaine d'activité.

L'étude de cas nous permet de mettre en évidence ce phénomène d'in-formation du contexte effectif d'opération. Celui-ci tend à s'imposer et sa dynamique met en évidence le caractère déphasé, réducteur et cristallisé de la notion de contexte d'insertion, tel qu'elle est conçue à l'intérieur de la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement. Nous verrons l'intérêt de reconnaître et de conceptualiser ce "glissement", qui s'avère hautement significatif pour la planification. Le contexte révèle bien autre chose que ce qu'il est convenu d'appeler des "turbulences"... En fait, il importe de considérer ce "lieu" tant du

point de vue de sa conceptualisation en théorie de l'évaluation d'impact sur l'environnement que selon la signification qu'il prend lorsqu'il se trouve investi par les différents acteurs.

Ce chapitre comporte trois parties: la première partie présente brièvement le processus et la procédure d'étude d'impact sur l'environnement; la seconde partie porte sur l'examen critique de la dynamique induite par la procédure lors de l'évaluation environnementale du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette; enfin, la troisième partie se penche sur le rôle des régimes de polarisations dans l'invention des formes socio-techniques. Ce second volet du mémoire permettra de poursuivre la réflexion amorcée au cours du premier chapitre; la problématique de la compatibilisation des termes en disparation étant traitée suivant une grille de lecture qui permet la qualification des régimes de polarisations des positions de différents acteurs appelés à participer au processus. L'hypothèse qui sous-tend cet exercice est que les types de pratique de planification et les processus qui leur sont associés induisent différents régimes de polarisations qui favorisent plus ou moins la découverte de solutions.

Le programme de pulvérisations aériennes a été retenu parce qu'il mettait en évidence les limites intrinsèques à la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement. Le régime de polarisations induit par la procédure n'apparaît pas approprié à la résolution de problématiques d'intervention dans des contextes où

est aussi présent le réseau d'actes associés qui seront directement affectés et déterminés par l'intervention proposée. L'intervention aura des répercussions au niveau de la pratique de l'ensemble du domaine d'activités, constitué de tous les acteurs qui gravitent autour de la ressource forêt. Or, ce domaine d'activités fait face à une situation critique; le contexte d'insertion de l'intervention ne saurait donc être opérationnellement abordé et défini sans référence à cette situation critique. La procédure n'est pas en mesure de gérer un tel niveau de tension et de complexité. Ce constat nous amènera à esquisser d'autres avenues de configuration de processus s'appuyant sur la reconnaissance de l'importance des régimes de polarisations et de leur incidence sur la découverte de solutions.

2.1 LA PLANIFICATION ENVIRONNEMENTALE: PROCESSUS ET PROCEDURE D'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.

Il importe de distinguer le processus et la procédure d'impact sur l'environnement: le premier réfère à une démarche de planification constituée d'une série d'étapes définies, la seconde renvoie à l'encadrement administratif et juridique qui assure la mise en oeuvre du processus.

2.1.1 Le processus d'évaluation d'impact sur l'environnement

Au début des années '70, le gouvernement fédéral américain adopte le National Environmental Policy Act. Cette législation comporte entre autres des dispositions obligeant les agences gouvernementales fédérales ainsi que les promoteurs privés bénéficiant d'un financement fédéral à se soumettre à une procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement. Cette procédure qui met en oeuvre le processus d'évaluation d'impact s'impose alors comme un nouveau modèle de planification, modèle qui sera par la suite repris par d'autres états et gouvernements.

Les objectifs poursuivis

Le processus poursuit plusieurs grands objectifs: réduire les impacts sur l'environnement résultant des interventions

publiques ou bénéficiant d'un financement public et, parallèlement, corriger le fonctionnement de l'appareil d'état de manière à ce que le processus de prise de décision intègre la prise en compte des considérations environnementales. Les problèmes de fonctionnement administratif qu'il fallait corriger, étaient attribués à deux séries de causes: d'une part, à la spécialisation des différentes branches de l'appareil d'état et au manque de coordination entre ces branches et, d'autre part, au manque d'information des décideurs. La procédure visait donc à "rationaliser" le processus de prise de décision.

Il importait donc de corriger le fonctionnement de l'administration, de l'encadrer de manière à ce qu'il soit plus rigoureux et systématique. La "méthode scientifique" constitue la référence qui sert de modèle à cette réforme de l'administration et de son processus décisionnel.

"A scientific methodology would be needed that could assemble multidisciplinary reductionist data, identify missing information, discover relationships previously imperceived, and develop a synthesis of these elements into findings or propositions upon which decisions could be made."⁴⁹

Il y avait là une volonté de réforme ambitieuse, un pari en faveur d'un modèle "rationnel". La planification environnementale naissait dans ce mouvement de rationalisation de l'appareil

⁴⁹ L. K. Caldwell; Science and the National Environmental Act, Redirecting Policy through Procedural reform; The University of Alabama Press, 1982, p. 32

d'Etat. Les décisions en matière de politiques, de programmes et de projets allaient devoir se conformer à de nouvelles exigences.

La méthodologie d'étude d'impact sur l'environnement

La planification environnementale est une planification "**compréhensive**", dont l'objectif est d'assurer la rationalité du processus décisionnel par l'examen et l'évaluation de l'ensemble des effets qui résulteront d'une intervention. Elle est **réactive** puisque c'est l'acceptabilité des impacts anticipés qui est censée orienter et déterminer la nature de la décision. Nous reviendrons plus loin sur la signification de cette qualification.

La méthodologie d'étude d'impact comporte plusieurs grandes étapes⁵⁰:

- **la description de l'intervention projetée** (et si possible des autres solutions envisageables au problème qui motive l'intervention, y compris celles qui pourraient relever d'une autre branche de l'administration; cette exigence particulière est inscrite dans la procédure américaine mais n'apparaît pas dans la procédure québécoise). Cette description fait état des objectifs poursuivis, de la localisation du projet, de ses caractéristiques techniques, etc...
- **l'inventaire quantitatif et qualitatif des composantes de l'environnement susceptibles d'être affectées par**

⁵⁰ source: Section III (Préparation et présentation d'une étude d'impact sur l'environnement) Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, Q-2, r-9.

le projet. La liste de ces composantes est impressionnante, elle comprend la faune, la flore, les communautés humaines, le patrimoine culturel, archéologique et historique, les ressources agricoles et les usages divers faits à partir des ressources du milieu.

- **l'énumération et l'évaluation des répercussions positives, négatives et résiduelles du projet sur l'environnement**, y compris les effets indirects, cumulatifs, différés et irréversibles sur les éléments identifiés par l'inventaire ainsi qu'une **description du milieu** tel qu'il apparaîtra suite à la réalisation et à l'exploitation du projet.
- **un exposé des différentes variantes du projet** notamment en ce qui concerne l'emplacement, les procédés et méthodes de réalisation et d'exploitation et de toute autre aspect du projet ainsi que les **raisons justifiant le choix de l'option retenue.**
- **l'énumération et la description des mesures à prendre pour prévenir, réduire ou contrôler les impacts: les mesures de mitigation.**

La démarche doit, "en théorie", conduire à l'internalisation de tous les effets, de toutes les externalités. Le planificateur aspire à se métamorphoser en "démon de Laplace", démon omniscient qui agirait en toute connaissance de causes... Or, ce projet ambitieux repose, d'une part, sur la présomption de la capacité des différentes disciplines scientifiques à fournir l'information attendue d'elles et d'autre part sur la possibilité d'intégration des

conclusions diverses en un portrait "global et cohérent" à partir duquel le décideur pourra prendre une décision "éclairée". Il s'agit de prévoir la situation, une fois le projet réalisé et de **choisir** l'alternative la moins dommageable pour l'environnement. Tout le processus repose sur la présumée capacité de **prévision** des disciplines scientifiques.

Le détournement du processus d'étude d'impact?

Or, malgré le caractère presque mythique de l'entreprise, le processus d'évaluation d'impact présente un grand intérêt pour l'administration: en effet, le processus lui permet de disposer des **justifications** "scientifiques" dont elle a besoin pour contrer la mise en question des gestes qu'elle pose. En fait, il importait que le processus décisionnel présente une certaine "transparence" pour qu'il retrouve sa crédibilité.

"NEPA (National Environmental Policy Act) not only imposes certain obligations upon planners and decisionmakers; it also provides a rationale and legitimization of adequately considered decisionmaking that many public officials welcome."⁵¹

Cette obligation assumée par la structure administrative a conduit, dans bien des cas, à une amplification de comportements défensifs. C'est que le processus a fréquemment été interprété essentiellement comme le moyen de justifier la décision prise.

⁵¹ L. K. Caldwell, op. cit., p. 128

Le processus porte sur l'évaluation d'une décision et de ses conséquences prévisibles. C'est à la décision que le processus s'intéresse, c'est ce moment qui est considéré comme déterminant. Cette emphase sur la décision déterminera la configuration du processus (et de la procédure) ainsi que ses limites.

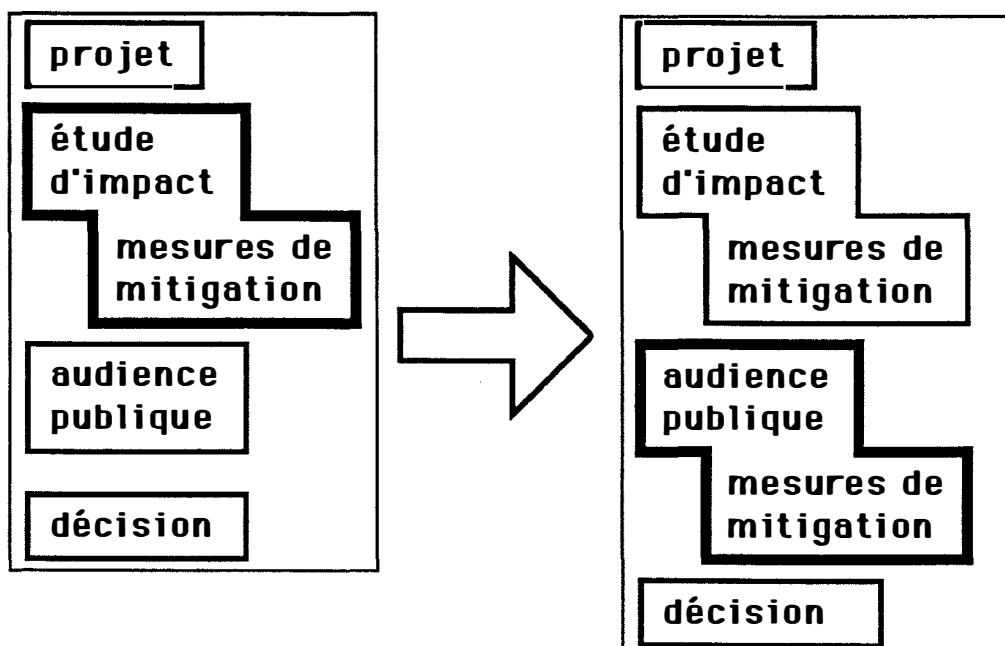
L'action, l'objet de la décision, est déjà déterminée; c'est la gravité relative de ses effets qui permettra de statuer sur son acceptabilité; ce n'est pas le processus qui se situe en amont de la **décision**, celui de la **conception**, qui est en question. Or, c'est précisément à ce niveau que se posent les enjeux qui concourent à orienter la nature de la solution qui sera proposée; c'est à ce niveau que la notion de contexte, ou encore d'environnement, aurait une signification opérationnelle. C'est à ce niveau que la problématique d'insertion prendrait un tout autre sens puisque sa résolution supposerait la prise en compte simultanée du **milieu associé** à l'intervention, du réseau d'actes qui le définit concrètement. En fait, toute la phase de la conception demeure soustraite du processus; les multiples paramètres qui ont joué au niveau de la définition de l'intervention demeurent hors du champ formel du processus. Les seuls aspects qui relèvent de la conception et qui sont du ressort du processus ont un caractère marginal et accessoire. En effet, les mesures de mitigation sont fréquemment conçues suivant une logique étrangère à celle qui préside à la conception du projet, elles sont élaborées "après le fait"; tantôt techniques, tantôt

économiques, ces mesures se présentent la plupart du temps comme des "paliatifs" générés dans le but de promouvoir l'acceptabilité d'une intervention.

L'évolution de la configuration du processus d'étude d'impact

La mise en oeuvre de l'étape de l'audience publique a été à l'origine d'une reconfiguration du processus d'évaluation d'impact. Cette reconfiguration du processus, qui est effective et non formelle, s'est opérée au niveau du poids relatif que revêt chaque étape au sein du processus.

EVOLUTION DU PROCESSUS ET TYPES DE COMPETENCE REQUISE



L'essentiel du processus devait à l'origine se situer au niveau de la production de l'étude d'impact, soit au niveau de la production des études et des données qui devaient alimenter le processus décisionnel. Or, malgré l'effort consacré par les différentes disciplines scientifiques à la génération de conclusions opérationnelles directement assimilables par le processus décisionnel, les études d'impact se sont avérées une réponse insuffisante; d'une part, parce que les différentes disciplines ne disposaient pas des capacités prévisionnelles requises et, d'autre part, parce que ces études s'inséraient difficilement dans un processus qui demeurerait, somme toute, "politique". L'étape de l'audience publique a rapidement mis en évidence cette impossibilité de réduire et de confiner à des dimensions techniques et scientifiques des questions et des enjeux qui sont en fait d'un autre ordre. Loin d'endiguer le processus politique sous-jacent, le processus d'étude d'impact l'a, au contraire, exacerbé et mis à jour. Cette expérience du processus a été à l'origine d'un réajustement du jeu des acteurs qui y sont impliqués. Parallèlement, de nouvelles compétences ont été développées pour répondre à la dynamique induite par le processus. Ainsi, il ne s'agissait plus seulement de faire la preuve de l'acceptabilité d'une intervention, de la justifier, mais également de s'assurer dans les faits de son acceptabilité: à la démonstration scientifique s'est ajoutée la médiation environnementale. Le champ de la pratique s'est déplacé de la prévision vers la mitigation. En conséquence, les études d'impact sont devenues des outils stratégiques à l'intérieur d'un processus

"élargi" de justification des décisions et des choix des promoteurs. La portée initialement limitée des audiences comme lieu d'information du public et de réponse aux "environnementalistes" a contribué à amplifier les phénomènes de polarisation sur lesquels nous nous pencherons dans les pages qui suivent. En corollaire, la reconnaissance des polarisations a été à l'origine du développement d'une nouvelle "sous-pratique", la "médiation environnementale", destinée à atténuer certains écarts principalement en opérant au niveau de la mitigation des impacts.

Malgré tout le dispositif mis en place, la question de la justification de l'intervention demeure, elle ne peut être éludée; et elle est essentiellement liée à la question du pouvoir, elle-même tributaire de la configuration instituée du contexte d'opération. Le processus n'est pas destiné à mettre en question la configuration des rapports de pouvoir que reflète la structure instituée; le processus opère en-deça de ce niveau. Il reproduit la structure et lui donne l'occasion de faire la démonstration de la rationalité de son fonctionnement. Le processus ne porte donc pas sur la capacité d'intervention, qui est présumée, mais bien sur les modalités d'intervention. Par analogie avec les principes de droit administratif, ce n'est pas la juridiction qui est l'objet de la procédure mais bien l'exercice de cette juridiction. Il s'agit là d'une distinction importante qui limite considérablement la portée de l'examen et l'étendue du champ ouvert à la recherche d'alternatives. Grossièrement, on peut affirmer que le processus

est essentiellement destiné à informer l'appareil décisionnel des résistances à ses interventions "ponctuelles", et à lui permettre d'en évaluer l'acceptabilité. En ce sens, le processus est essentiellement réactif. Il renseigne les décideurs sur les marges de manoeuvres dont ils disposent.

"Selon l'objectif du législateur, le processus de l'étude d'impact et de l'audience publique vise à favoriser avant tout une information adéquate du public sur les grands projets d'aménagement du territoire et à permettre au gouvernement de prendre des décisions judicieuses, en vue d'harmoniser ces projets aux contextes sociaux, culturels, économiques et bio-physiques du Québec."⁵²

Pourtant l'audience publique a fait éclater cette frontière, le questionnement ne se laissant pas confiner à l'intérieur des limites définies par la procédure. La conception technocratique du processus a rapidement été confrontée à d'autres types d'interrogations et d'enjeux... Elle a dû se transformer pour reconnaître une dynamique plus complexe à l'intérieur de laquelle la structure instituée cherche à aménager l'espace et les conditions de sa mise en question. Compte tenu de ce mouvement, c'est la maîtrise de l'audience publique qui est progressivement devenue l'enjeu du processus.

⁵²Lamontagne, M.P., Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: un instrument de prévention in Environnement et Aménagement, compte-rendu de la journée d'étude tenue le 17 février 1982, Comité de la formation continue, CPUQ, p. 50.

"(Les structures et règles) ne sont pas neutres parce qu'en structurant le champ de négociation, elles privilégient certains acteurs au détriment d'autres, et parce que les zones d'incertitudes "artificielles" qu'elles constituent et créent sont utilisées par les acteurs en présence, simultanément, comme outils et comme protection dans la poursuite de leurs stratégies propres. De ce fait, leur codification constituera toujours un enjeu majeur dans les conflits de pouvoir qui opposent les membres d'une organisation."⁵³

Non seulement la codification constitue-t-elle un enjeu majeur puisqu'elle détermine les conditions de rencontre des acteurs ainsi que leurs rôles respectifs mais la maîtrise des zones d'incertitudes et particulièrement de l'audience publique représentera concrètement l'enjeu crucial du processus puisque c'est à ce moment que se déterminera l'issue du processus. Ainsi, la procédure déterminera l'espace des jeux; la pratique assurera l'apprentissage des acteurs et leur possibilité d'influencer le résultat.

⁵³Crozier, M., Friedberg, E., L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977, p. 21.

2.1.2 La procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement

La procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement est l'instrument juridique qui met en oeuvre le processus d'évaluation d'impact. Elle prévoit les cas régis et les modalités d'assujettissement des projets et des promoteurs. Elle prescrit le cadre administratif dans lequel se déroulera le processus et les étapes qu'il comportera.

Le National Environmental Policy Act comportait la première procédure du genre. L'exemple américain a par la suite été repris par plusieurs pays qui l'ont adapté à leurs propres circonstances institutionnelles et politiques. En effet, l'examen de ces procédures révèle l'existence d'un certain nombre de modifications par rapport au patron original. La procédure québécoise présente donc ses particularités.

La procédure traduit et reproduit implicitement la configuration des rapports que l'institution entretient avec les différents acteurs qui composent son contexte d'opération. L'institution a la capacité de structurer son ouverture et son mode de réponse aux tensions qui s'installent dans son contexte.

"In short, there is something like an inarticulate ideology in political institutions, even in those that appear to be most open-minded, flexible and disjointed - an ideology in the sens that it promotes

the selective perception and articulation of social problems and conflicts"⁵⁴

Notre préoccupation est opérationnelle, ce qui nous intéresse, c'est le caractère structurant de la procédure d'étude d'impact en termes des rapports qu'elle privilégie et reproduit ainsi que sa finalité à l'intérieur du contexte d'opération de l'institution. Contenant et contenu, substance et procédure sont intrinsèquement liés: si nous avançons l'hypothèse que le processus d'étude d'impact a davantage servi à justifier des solutions achevées plutôt qu'à faciliter la recherche et la découverte de solutions performantes, alors il doit être possible de déceler cette limite au niveau même de la structuration de la procédure tant en ce qui a trait aux obligations qu'elle impose au promoteur, qu'à la conception du contexte qu'elle véhicule et au type d'interactions qu'elle cherche à instituer. La procédure met en place les conditions qui sont censées permettre la démonstration par le promoteur de la rationalité de son processus décisionnel. Nous reviendrons plus loin sur la question de l'incidence de cette orientation sur les jeux des acteurs.

Les étapes de la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement.

Afin de mieux camper le contexte formel dans lequel se déroule le cas retenu, il est utile de présenter sommairement le contenu des grandes étapes que comporte la procédure québécoise.

⁵⁴ Crenson cité par Lukes, S. in Power, a radical view, Studies in Sociology, The Macmillan Press, 1974, p. 45

L'assujettissement

Lors de cette première étape, il s'agit de déterminer si une intervention est ou n'est pas soumise à la procédure d'étude d'impact. Plusieurs méthodes sont employées pour qualifier les types de projets qui seront soumis à la procédure; celle qui a été retenue au Québec consiste en une liste pré-établie contenue dans un règlement. Cette technique évite toute ambiguïté puisque seuls les projets énumérés devront se plier à la procédure.

L'examen de cette liste (cf annexe 1) révèle que les interventions assujetties relèvent pour la plupart de promoteurs publics ou para-publics (Ministère des transports, Ministère de l'énergie et des ressources, Ministère de l'environnement, Hydro-Québec). Et ceci est d'autant plus vrai que certains projets majeurs, qui seraient vraisemblablement entrepris par des promoteurs privés, ne sont pas soumis à la procédure puisque les paragraphes g, u, p et le deuxième alinéa du paragraphe j ne sont pas en vigueur... Il importe de souligner qu'il existe une autre procédure moins contraignante celle-là en ce qu'elle ne comporte pas, entre autres, l'étape de l'audience publique et que ses exigences en termes d'études sont moindres; cette procédure imposée en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement s'applique à l'examen de projets considérés comme ayant un impact moins important sur l'environnement.

La directive du ministre de l'environnement

Si le projet est assujéti, le ministère prépare une directive indiquant au promoteur la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il devra réaliser. La directive joue un double rôle, au-delà de la seule préparation de l'étude d'impact, elle servira également de balise lors de l'audience publique. Ainsi, au même titre que le mandat d'audience, elle encadrera le déroulement de l'audience. Ces documents viennent donc réduire la marge d'incertitude inhérente à cette étape du processus.

"L'audience publique ne doit pas servir de lieu de débat public pour d'autres sujets que les projets soumis aux études d'impact. Par ailleurs, l'établissement de critères ou de normes qui permettraient de circonscrire à l'avance les sujets discutés, s'avère un exercice difficile.

Le Bureau a donc établi comme principe de base que les éléments traités dans l'étude d'impact du promoteur, qui sont en fait une réponse aux demandes contenues dans la directive du ministre de l'environnement du Québec constituent un cadre de discussion acceptable lors de l'audience."⁵⁵

La directive joue donc en principe un rôle important au niveau des audiences; elle constitue notamment le cadre de référence qui permet de juger de la pertinence des interventions des participants.

⁵⁵Lamontagne, M.P., op. cit. note 4, p. 50.

Or, généralement, la directive émise est très peu spécifique et détaillée. Elaborée par le ministère à l'intérieur d'un délai relativement court, environ soixante (60) jours; elle énonce surtout de grandes exigences relativement aux objets sur lesquels l'étude devra porter.

La directive constitue un document potentiellement très significatif si l'on suit la logique du processus d'étude d'impact. En effet, c'est elle qui permettrait de baliser le champ du processus décisionnel, de l'axer sur les aspects les plus critiques de l'intervention projetée. Une directive mettant en évidence ces aspects contribuerait peut-être à rendre les études plus pertinentes et plus utiles. Ceci soulève néanmoins le problème de la signification relative des différents aspects pris en considération, problème qu'une rationalité "scientifique" stricte et limitée évite de poser.

En fait, l'absence d'exigences à cet égard sera compensée par le développement de positionnements et de comportements stratégiques. La directive est d'une certaine manière au coeur de l'ambiguïté du processus où l'institution se contraint sans trop se contraindre, de manière à ne pas se départir de la marge de manoeuvre dont elle aura besoin pour s'adapter en contexte aux résistances que soulèvent le projet d'intervention. L'incertitude à ce niveau est condition d'adaptation. Le processus technocratique ne peut être soutenu que jusqu'à un certain seuil au-delà duquel une trop grande rigidité du processus risquerait d'entraîner une

crystallisation des positions et une mise à jour d'un régime de polarisations politiquement insoutenable.

La réalisation de l'étude d'impact

C'est le promoteur qui réalise l'étude d'impact en se conformant à la directive du ministère... Description du projet, inventaires, analyses, argumentation et annexes composent l'étude d'impact. Une fois celle-ci complétée, le ministère procède à l'analyse de conformité qui consiste à s'assurer que l'étude d'impact couvre les matières indiquées dans la directive.

L'audience publique

L'étude d'impact est rendue publique et disponible pour consultation au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE). Des citoyens peuvent alors présenter une requête demandant la tenue d'une audience publique. Le ministère confie au BAPE le mandat de tenir une audience publique; celui-ci constitue une commission, composée de représentants du BAPE et d'experts externes, commission qui présidera à l'audience publique.

L'audience publique comporte deux parties: la première consiste en une présentation par le promoteur de son projet; celui-ci répond également aux questions des citoyens et du BAPE; la deuxième partie est destinée à la présentation de mémoires par les citoyens et groupes d'intérêts. Suite à la consultation, le

BAPE prépare un rapport qu'il transmet au ministère de l'environnement.

L'analyse technique de l'étude d'impact

Parallèlement à la tenue de l'audience, les services techniques du ministère procèdent à l'analyse de l'étude d'impact. Ils préparent un rapport statuant sur l'acceptabilité environnementale du projet et sur ses conditions de réalisation. La duplication de la procédure au niveau de l'analyse est une particularité de la procédure québécoise. En effet, deux rapports sont produits, l'un émanant du BAPE, l'autre du sous-ministre de l'environnement. Les deux sont acheminés au ministre; seul le rapport du BAPE est rendu public.

La décision

Les deux rapports parviennent au ministère. Le ministre prend alors position. Il la transmet au conseil des ministres qui statue. La décision est rendue par décret, celui-ci autorise ou non le projet, il peut également prévoir les conditions auxquelles sera assujetti le promoteur.

Le suivi

On sait peu de choses du suivi... Sinon, que d'après les recommandations des commissions du BAPE, le suivi est utilisé principalement à deux fins: réduire l'incertitude entourant certains impacts "mal connus" par la réalisation d'études

supplémentaires, et contrôler l'efficacité des mesures de mitigation des impacts.

Un cadre formel doublé d'un cadre informel

Bien sûr, cette description de la procédure est très schématique. Elle permet néanmoins de présenter les grandes composantes du cadre formel à l'intérieur duquel évolueront les différents acteurs et intervenants (ministère de l'environnement, promoteurs, BAPE, citoyens, groupes d'intérêts, ministre, conseil des ministres). Toutefois le cadre formel, à lui seul, ne permet pas de rendre compte de la dynamique des rapports et des échanges entre intervenants. Le cadre formel ne permet pas de saisir le poids relatif que revêt chaque étape pour les intervenants impliqués dans la procédure. Il ne dit rien sur la manière dont les intervenants apprennent à investir la procédure. Le cadre formel se double donc d'un cadre informel qui s'élabore à partir des espaces de jeu que contient le cadre formel. Ce jeu existe, tant au niveau de la confection de l'étude d'impact qu'au niveau des interactions qui résultent de la procédure.

Le modèle linéaire à la base de la conception du processus et de la procédure devait rendre "prévisible" son déroulement, chaque étape ayant sa finalité et ses exigences. Or, en pratique, cette prévisibilité a été renversée. Une étape, entre autres, s'est avérée hautement imprévisible: l'audience publique. Le promoteur s'y trouve confronté à l'altérité, à un contexte dynamique qui ne se

réduit pas au contexte qu'il a analysé. Les questions et problèmes abordés et soulevés lors de l'audience débordent très fréquemment le cadre de son étude. Pourtant, comme il lui faut faire la démonstration de l'acceptabilité de son projet, il doit s'inscrire de manière efficace dans ce contexte "réel" qui s'impose à lui au moment de l'audience. L'audience publique devient déterminante; loin de n'être que lieu de passage, elle devient le lieu et le moment en fonction desquels s'élaborent les stratégies des acteurs; pour le promoteur cette stratégie sera construite autour de l'argumentation technique et de la mitigation.

Les exigences technocratiques et politiques seront invariablement enchevêtrées; le jeu se déroulant simultanément sur ces deux plans. L'habileté à faire reconnaître les "normes" de pertinence, et donc à orienter la direction que prendront les jeux, est déterminante de la performance des acteurs. C'est à ce niveau que se situe l'essentiel de leur apprentissage. Il y a lieu de citer ici la position que faisait valoir le président du BAPE qui était en fonction au moment de la mise sur pied du processus québécois.

"Nous avons souligné l'importance et la nécessité d'une attitude objective tout au long de la période d'enquête et d'audience. Ce même principe doit inspirer autant le spécialiste appelé à se prononcer sur le projet que le citoyen affecté par le projet et qui intervient à l'audience.

Plusieurs confondent "spectacle et participation". L'audience ne doit pas être utilisée comme un moyen de propagande (...).

Au contraire, elle doit permettre une discussion sérieuse sur les conséquences d'un projet et servir de base à une discussion éclairée.

Cela étant dit, le Bureau ne s'attend pas à ce que les groupes et citoyens intervenant soient pourvus d'une connaissance technique égale ou supérieure aux professionnels et aux promoteurs. Une bonne connaissance du milieu touché par le projet suscite des questions concrètes et pertinentes qui sont suffisantes pour permettre à la commission de procéder à son analyse, de consulter des experts et pour éclairer les autorités décisionnelles sur des points conflictuels"⁵⁶

Ce qu'il importe de retenir de cette citation ce n'est pas tant la position elle-même, qui met, par ailleurs, en évidence les premiers moments du processus avec sa coloration nettement technocratique, que la difficulté qui y est exprimée, difficulté qui est au coeur du processus et qui concerne le contrôle et la maîtrise des débats et des questions soulevées au moment de l'audience. Il s'agit là de l'enjeu majeur auquel est confrontée la structure instituée et qui conditionnera l'évolution de la pratique du processus.

"The situation becomes more complicated where other parties at interest, eg. community groups, insist on raising policy issues in the context of a project development..."⁵⁷

En fait, l'audience peut, dans certaines conditions, par la convergence des acteurs qu'elle favorise, induire l'amorce d'une reconfiguration, d'une restructuration du contexte d'opération qui

⁵⁶Lamontagne, M.P., op. cit. note 4, p. 52.

⁵⁷ Wolf, SIA a methodological overview, p. 258

soit source de production de nouveau. Tel est le "risque" pour la structure instituée de la mise en mouvement de la procédure... C'est que le compartimentage des questions et la dilution des enjeux résistent parfois difficilement au test des audiences publiques.

Au cours de ce chapitre, l'objectif consiste à évaluer la "performance" du processus d'évaluation d'impact sur l'environnement en ce qui a trait à sa capacité à générer des solutions adéquates et pertinentes. Ce critère de pertinence réfère à une exigence de sens et d'opérationalité des interventions par rapport au contexte concret. Ce ne sont pas tant les jeux induits par le processus qui nous intéressent que son issue concrète en tant qu'elle conduit à la proposition de solutions pertinentes qui tirent parti de l'"environnement" concret, du contexte effectif d'opération associé à une intervention. Il va de soi qu'un tel questionnement implique de distinguer les types de projets soumis au processus d'évaluation d'impact en fonction d'autres critères qui reposent notamment sur la prise en compte des interrelations technologiques et des capacités d'action à l'intérieur d'un champ partagé.

Ceci soulève notamment la question de la pertinence de la notion d'"environnement" telle qu'elle est véhiculée par le processus d'évaluation d'impact. Cette notion, censément extensive au niveau des composantes considérées et analysées, occulte en fait une part essentielle du contexte concret, compris comme étant le

contexte effectif d'opération. En effet, l'"environnement" signifie le milieu d'insertion de l'intervention ou du projet, compris comme l'espace "géographique" affecté par l'implantation du projet. Cette notion recouvre en quelque sorte le "point de chute" bio-physique d'un projet, l'éco-système qui sera potentiellement perturbé dans son équilibre dynamique par la réalisation du projet. Or, le milieu "humain" ne saurait être traité suivant une logique qui ne reconnaît pas l'existence d'un milieu socio-technique; milieu qui ne peut être appréhendé uniquement comme une entité géographique. Le projet ne s'inscrit pas que dans un environnement bio-physique, il est également généré par un environnement socio-technique qui est en mesure de se mettre en question et de s'ouvrir à des alternatives. Une telle réduction nie le contexte des relations fonctionnelles, socio-techniques auxquelles participera l'éventuel projet. Elle ne peut qu'occasionner des tensions qui chercheront à s'exprimer, affectant d'autant la capacité du processus à générer des solutions appropriées au contexte concret; c'est que la notion d'environnement ne recouvre pas une réalité opérationnelle. Cet exercice nous conduira à indiquer les "espaces" fermés par la structuration du processus et à investiguer des conditions alternatives qui pourraient faciliter la mise à profit du contexte concret, dans sa dynamique, en vue de la conception de solutions performantes.

2.2 EXAMEN CRITIQUE DE LA DYNAMIQUE INDUITE PAR LA PROCEDURE: L'EVALUATION DU PROGRAMME DE PULVERISATIONS AERIENNES D'INSECTICIDES CONTRE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'EPINETTE.

2.2.1 Historique

Ce programme du ministère de l'énergie et des ressources a connu une histoire mouvementée dans le cadre de la procédure d'évaluation d'impact. Au moment de l'adoption du règlement sur les études d'impact en décembre 1980, le promoteur arrosait déjà d'insecticides la forêt québécoise depuis plus d'une décennie. En 1981, bien qu'assujetti, le programme est exempté de l'application de la procédure. En 1982, le promoteur n'a pas terminé son étude d'impact, il demande une nouvelle exemption, cette fois en vertu de l'article 31.6 de la loi sur l'environnement: il invoque la catastrophe appréhendée si les arrosages n'ont pas lieu.

Enfin, en octobre 1982, l'étude d'impact complétée est rendue publique. Le BAPE reçoit le mandat de tenir une audience publique dont la première partie a lieu en novembre 1982. Grâce à un circuit de télévision bidirectionnelle, la commission siégeant à Rimouski est en communication avec des intervenants situés à Montréal, Québec, Chicoutimi et Matane. La deuxième partie de l'audience se tient successivement à Rimouski et Québec au cours du mois de décembre 1982.

Le 27 avril 1983, le conseil des ministres adopte un décret qui, d'une part, autorise le ministère de l'Énergie et des Ressources à procéder aux pulvérisations au cours de l'été 1983 et, d'autre part, ordonne au MER d'étudier une nouvelle solution "intégrée" au problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

À l'été 1983, l'étude exigée par le décret n'est pas encore prête. Le MER obtient une nouvelle exemption, invoquant encore une fois la menace d'une catastrophe appréhendée. En mai 1984, l'étude d'impact est déposée. Préparée par la firme André Marsan et associés, elle comporte, en considérant les annexes, environ 2 000 pages; son coût est de 1,5 M \$. Le BAPE est à nouveau mandaté.

Lors de cette seconde ronde de consultations publiques, la première partie de l'audience se tient successivement à Rimouski, Québec, Chicoutimi et Montréal au cours du mois d'août 1984. La seconde partie se tient dans les mêmes villes, à la fin septembre et au début d'octobre. De nombreux intervenants participent aux deux séries d'audiences, leurs intérêts sont multiples et diversifiés. L'état de la forêt soulève les passions...

La consultation de 1982

Le programme assujéti à l'évaluation d'impact en 1982, prévoyait pour la période 1983-86, la pulvérisation aérienne d'insecticides sur un territoire pouvant atteindre chaque année

une superficie de 1,6 millions d'hectares de forêt publique, la forêt privée n'étant pas couverte par le programme. Les insecticides utilisés dans le cadre du programme sont principalement des insecticides chimiques: fenitrothion et aminocarbe. Il s'agit de deux poisons considérés comme non sélectifs; en d'autres termes, ils atteignent non seulement l'insecte cible, la tordeuse, mais également ses parasites et prédateurs. Par ailleurs, le programme prévoyait l'utilisation d'un insecticide biologique, le b.t. (*Bacillus thuringiensis*), à titre expérimental et sur des superficies restreintes.

Le territoire faisant l'objet du programme est considérable. Il couvre de larges portions des régions du Bas-St-Laurent - Gaspésie, de Charlevoix et de la Côte Nord. Il affecte dans une moindre mesure les régions du Saguenay - Lac St-Jean, de la Beauce, de la Mauricie et de l'île d'Anticosti.

Par ailleurs, le programme défendu en 1982 était présenté comme un élément d'une solution intégrée visant la lutte contre la tordeuse et la réduction des effets de l'infestation. Cette solution comportait des interventions de récupération des bois attaqués, de reboisement et de travaux sylvicoles. La commission du BAPE commentait en ces termes l'efficacité et la finalité de la solution intégrée élaborée par le MER:

"Il faut s'interroger sur la supériorité de cette solution intégrée par rapport à d'autres (comportant un dosage différent des mêmes éléments et d'éléments

nouveaux), aptes à résoudre l'ensemble du problème (causes et conséquences). En effet, la commission constate après examen de l'étude d'impact, que les quatre éléments de solution retenus par le MER, ne visent pas la lutte aux épidémies mais constituent surtout des mesures de réduction et de compensation pour des dommages causés par la TBE dont certains éléments s'accompagnent d'impacts négatifs sur le milieu."

Il importe par ailleurs de souligner que ces interventions connexes ne portaient que sur des superficies très limitées.

Lors de l'audience de 1982, au-delà du programme de pulvérisations et de la "solution intégrée" dans laquelle il s'insérait, ce qui était sérieusement mis en question c'était la gestion de la forêt dans son ensemble. En effet, il est apparu que les dommages attribuables à la tordeuse ne faisaient qu'amplifier les problèmes déjà sérieux auxquels était confrontée l'économie forestière. Cette aggravation a constitué une impulsion significative à une redéfinition du cadre dans lequel opèrent les différents intervenants du milieu forestier. C'est la question de la politique de gestion de la forêt qui a mis en évidence l'ambiguïté fondamentale du processus et ses limites intrinsèques. La commission ne peut restreindre le champ du questionnement mais elle n'ignore pas que, ce faisant, elle outrepassé le champ de la procédure formelle fondée sur la notion d'environnement. Ces remarques que l'on retrouve dans le préambule des conclusions du rapport en témoignent:

"Certains pourraient être surpris de ce que ce rapport et ses conclusions semblent plus axés sur la gestion forestière que sur les questions environnementales. Il faut affirmer sans équivoque qu'il ne pouvait en être autrement. La commission était en ce sens tributaire de la problématique du MER, de celle des intervenants et de la réalité".⁵⁸

Les problèmes de ruptures de stocks anticipées, de chômage en région périphérique, des inégalités dues aux différences de traitement entre la forêt publique et la forêt privée, des engagements et des concessions forestières, des pratiques sylvicoles, des compatibilités d'usages (production, tourisme, récréation) étaient autant de questions qui relevaient de la gestion de la ressource et qui s'éloignaient de l'évaluation des impacts sur l'environnement, aussi élastique que puisse être ce concept.

La consultation de 1984

Le MER se présente en 1984 fort de l'imposante étude d'impact préparée par son consultant. L'emphase est mise sur la modélisation du système forêt - insecte. Le modèle élaboré par C.S. Holling pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick est adapté à la forêt québécoise (modèle Holling-Oscar) et sert de support à l'argumentation du promoteur. En effet, non seulement le promoteur défend-il son programme de pulvérisations arériennes pour la période de 1985 à 1989, mais il le relie à ce

⁵⁸ Rapport, op. cit. note X , p. 97

qu'il présente comme deux stratégies à long terme, concernant, d'une part, les pulvérisations, et d'autre part, l'aménagement forestier. Les horizons temporels considérés sont respectivement de quarante et de cinquante ans. Une fois ces deux stratégies définies, le promoteur procède à l'évaluation de leur rentabilité économique.

Les liens entre les stratégies et le programme ne sont pas clairs...

"La stratégie a été déterminée pour rechercher une stratégie d'approche qui soit rentable. L'objet d'utilisation du modèle Holling est pour fournir ce type d'information, une rentabilité. Le modèle Modas (sur lequel repose le programme d'arrosage) est utilisé pour proposer une projection de programme pour les cinq prochaines années. Donc, il y a vraiment une différence notable entre les deux, et les liens exacts ne peuvent être faits."⁵⁹

Les "stratégies" du promoteur renforcent le choix du programme. Elles constituent en fait la toile de fond, le cadre de référence qui motivent le programme qui fait l'objet d'évaluation. Toutefois, malgré le fait qu'il introduit lui-même des éléments qui détermineront les orientations de la politique forestière, le MER se refuse à aborder la problématique de la gestion de la forêt. Il introduit ce niveau de problématique pour justifier le programme qu'il défend; mais il refuse du même coup d'en aborder

⁵⁹ Transcriptions, première partie, 2eme séance tenue à l'université du Québec à Rimouski, volume 2, p. 62

le contenu. Le promoteur se retranche derrière la finalité de l'audience et de la procédure: l'évaluation d'impact sur l'environnement. Les discussions s'enlisent: l'utilisation du modèle est contestée, les hypothèses simulées sont attaquées, la validité de la démarche est sérieusement mise en doute. Le programme disparaît sous la masse d'informations techniques confuses, la bonne foi du promoteur est mise en doute. L'exercice apparaît peu profitable.

2.2.2 L'audience publique et les limites inhérentes à la notion d'environnement.

L'audience publique est le moment charnière de la séquence mise en place par la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement. Pourquoi accorder cette signification et ce poids à cette étape du processus? L'audience publique se présente comme une interface, un espace de mise en relation. Elle est un lieu où s'effectue une convergence d'intervenants. Différents intérêts concernés par un projet viennent s'y manifester, s'y affirmer. L'audience agit comme pôle d'attraction. Les préoccupations qui s'y expriment se superposent, s'enchevêtrent chaque fois selon une configuration propre à la dynamique spécifique qu'induit l'interface. Celle-ci est lieu de rencontre, par définition elle comporte une large part d'indétermination. Chaque dossier appelle des intervenants intéressés à divers titres. Le contexte n'a plus alors un caractère abstrait et lointain; il se rend présent à l'interface au travers des acteurs qui y convergent.

La notion d'environnement qui sert de support au processus mérite qu'on s'y attarde.

"L'étude d'impact réfère à des données de plusieurs types: forestières, entomologiques, toxicologiques, économiques, sociales, environnementales. Dans ce contexte, la notion d'environnement n'est pas comprise au sens restrictif du terme. La justification du projet et l'analyse de ses impacts sur le milieu social et sur

le milieu bio-physique ont obligé la commission à tenir constamment compte de l'ensemble des aspects de la question."⁶⁰

L'environnement se présente comme un concept englobant qui couvre l'ensemble d'un "territoire" potentiellement affecté par une intervention. L'environnement, milieu d'insertion du projet est limité géographiquement mais est en principe infiniment extensible au niveau des composantes qui peuvent faire l'objet d'étude. Le milieu est considéré comme soumis à une "perturbation", l'intervention; et les effets de cette perturbation doivent être limités. Bien que la rhétorique des professionnels de l'étude d'impact soutienne le contraire, le milieu a un caractère statique; il est conçu en fonction de l'impact auquel il sera soumis, non en fonction de sa dynamique propre et de ses relations fonctionnelles avec l'intervention. La différenciation des composantes de l'environnement est dictée "a priori" par les découpages analytiques résultant des différentes disciplines scientifiques. Les impacts sont ensuite évalués et mesurés en fonction de leurs incidences sur les différentes composantes inventoriées.

"The peculiar relationship of environmental planning to the state of knowledge in the natural sciences is another major difficulty to be confronted by planners: the substance of environmental planning depends heavily on scientific or complex technical information, making environmental planning analysis a

⁶⁰ Rapport d'enquête et d'audience publique, no 16. Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, 1985-89, p. 1.6

very complex exercise in which positive models frequently encounter the limits of the current state of scientific knowledge"⁶¹

Le problème est encore plus critique lorsqu'il est question d'impacts sociaux. La technicisation et la réduction de la problématique ainsi que la limitation du champ qui en découle sont sources de tensions importantes. En effet, un tel traitement du problème de l'intervention n'élude pas les décisions prises et les intérêts qui les ont motivées. Bien souvent au contraire, la justification "technique" concourt à mettre en évidence le "saut normatif" qu'effectue le promoteur. Entre la connaissance sur laquelle il prétend s'appuyer et l'action qu'il propose, se dévoile l'espace des choix auxquels il a procédé, l'espace de la signification. L'action qu'il propose constitue en elle-même une synthèse des multiples dimensions qu'elle incorpore. C'est la pertinence de cette synthèse qui est questionnée lors des audiences bien plus que ses conséquences. C'est le mode de résolution qui se trouve mis en question.

Inversement, la stratégie du promoteur consistera à tenter de diriger les débats sur un autre "espace" partiellement indéterminé, celui des mesures de mitigation. Il cherchera à maintenir l'étanchéité technique de son projet et à traduire les objections formulées à l'encontre de son projet en mesures de mitigation.

⁶¹Environmental planning defining the frontiers, Lowdon Wingo and James Yumejī, octobre 1983, p.8

La dichotomie entre l'"environnement" considéré et le contexte concret s'impose parfois avec acuité... Cette dichotomie conduira invariablement à la polarisation des positions des intervenants, polarisation souvent dysfonctionnelle parce que peu susceptible de contribuer à la découverte de solutions adaptées aux exigences du contexte concret. Tout se passe comme si la disparation au lieu de s'atténuer s'étendait, rendant quasi-impossible la découverte d'une dimension résolutive, d'une synthèse socio-technique (sens, dispositif et milieu associé) qui permettrait de faire face à la situation critique de la forêt, sans la réduire artificiellement. Nous allons maintenant aborder ce phénomène de polarisation en le traitant en regard de certaines caractéristiques de l'interface qu'est l'audience publique.

2.2.3 La dynamique induite par la procédure et le phénomène des polarisations.

Les deux séries d'audiences révèlent l'importante polarisation des positions à laquelle ce dossier a donné lieu. L'objectif ici consiste à mettre en lumière différents modes de polarisation. Cet exercice laisse deviner que la procédure d'audience publique suscite et met en évidence l'écart des positions bien plus que les opportunités de leurs rapprochements. La procédure induit une dynamique de positionnement par rapport à un ensemble de questions de différents niveaux et de différents types. Elle ne

comporte aucun principe qui permettrait de traiter de manière opérationnelle ces écarts, de les intégrer dans un processus résolutoire. Des intérêts se rencontrent et s'affrontent; des alliances se créent et se rompent. La procédure induit des jeux d'attaques et de contre-attaques, de retranchement, de silences et d'omissions. Les polarisations ne sont pas fonctionnelles: les uns en faveur du projet, les autres contre. L'audience ne préside pas à la mise en place d'un régime alternatif de polarisation qui conduirait à la différenciation des niveaux de problématique, des aspects et des éléments de solution ainsi qu'à leur intégration métastable dans l'action.

Le terrain sur lequel se rencontrent les acteurs, l'interface, par la manière dont il est structuré et aménagé induit un certain régime de polarisation. La question consiste à se demander dans quelle mesure certaines caractéristiques de l'audience et du processus d'évaluation d'impact conditionnent la nature des polarisations constatées.

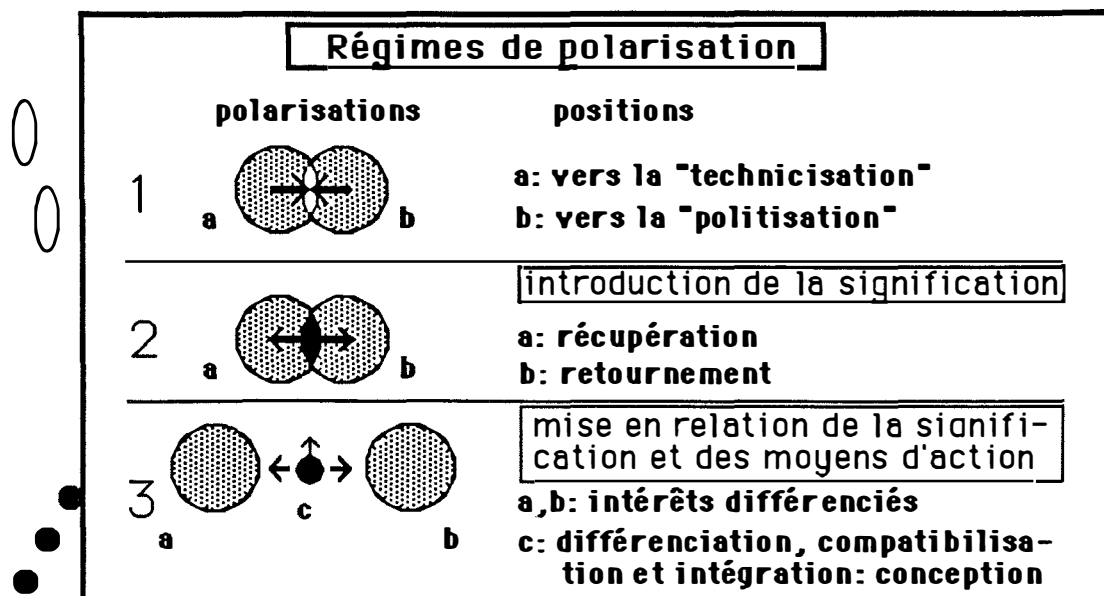
Les polarisations émergent des écarts qui s'installent au niveau des relations entre les positions des intervenants. Les positions indiquent les orientations stratégiques poursuivies par les différents acteurs qui participent de près ou de loin à la configuration du contexte effectif d'opération.

Un modèle présentant trois régimes de polarisations, inspiré des travaux de Michel Chevalier, permet de distinguer et de qualifier

les dynamiques de rencontre du point de vue de leur capacité à générer ou non des solutions adaptées à la configuration du contexte effectif d'opération et aux problèmes auxquels il est confronté. Nous avons repris ici la logique du modèle élaboré par Chevalier mais nous avons qualifié les types de polarisations en fonction des grands types de positions repérables dans le cadre des audiences publiques. Le modèle présente donc très schématiquement les polarisations ainsi que les positions qui leurs sont associées. En fait, cet exercice cherche à qualifier les manières dont les acteurs investissent le champ de leur rencontre: comment ils tentent de le maîtriser de manière à influencer la configuration du contexte effectif d'opération. Nous sommes devant trois niveaux d'organisation: les positions, les polarisations (relations entre les positions) et la configuration métastable de l'ensemble (résolution dynamique des polarisations et donc des tensions entre positions).

Les régimes se superposent mais laissent tout de même apparaître une dominante. Une caractérisation des positions des acteurs et des polarisations qui en résultent conduit à la mise en évidence des axes de configuration du domaine d'activité. Ce sont les polarisations spécifiques qui par la manière dont elles s'articulent indiquent les axes de structuration et de développement du domaine d'activité. Mais ces polarisations, dans la mesure où elles sont dysfonctionnelles c'est-à-dire que la disparation entre les positions est trop importante pour qu'il y ait compatibilisation, demeurent stériles en ce sens qu'elles

n'indiquent que la perte d'efficacité de la structure instituée sans favoriser la découverte d'un nouveau principe de structuration. C'est en ce sens que la planification environnementale est réactive, elle tend à réaffirmer la légitimité d'un dispositif d'action; cependant, ce faisant elle suscite l'apparition de polarisations dysfonctionnelles qu'elle s'efforce en retour d'internaliser. La "médiation environnementale" constitue une réponse de ce genre. Nous reviendrons plus loin sur cette dernière pratique qui dans le cadre de la planification environnementale doit être considérée comme une pratique d'appoint.



Les procédures de participation publique induisent généralement les deux premiers régimes de polarisation. Plus les acteurs apprennent à jouer, à investir le cadre que leur offre la procédure,

plus ils se déplaceront du premier régime vers le second; quant à l'accès au troisième niveau, il impliquerait une restructuration de la procédure. L'espace de jeu de la procédure d'étude d'impact recouvre donc essentiellement les deux premiers régimes ou niveaux de polarisation. La progression du premier au troisième niveau va de pair avec le niveau de complexité qui peut être résolu; la gradation indique donc le potentiel variable de découverte de solutions performantes.

Premier niveau

A ce niveau, l'écart entre les positions est considérable. Globalement, chaque pôle tente d'occuper et de structurer l'espace de la communication selon ses termes. L'enjeu est structurel. Des discours radicalement opposés se disputent le terrain: un premier pôle adopte un discours essentiellement construit sur des considérations "techniques" qu'il est censé maîtriser, occultant des considérations plus "molles", tandis que l'autre pôle cherche à introduire un discours "politique" occultant les dimensions plus "dures". Le premier se situe en aval et défend la légitimité de la trajectoire qu'il a suivi; le second se situe en amont et conteste les préalables. Dans de telles conditions, la mise en communication des pôles, l'in-formation apparaît très peu probable. L'ouverture des pôles est minimale, sinon pratiquement inexistante: les positions sont rigides.

Second niveau

Le second régime de polarisation est certainement le plus courant. Moins caricatural que le premier, il comporte une adaptation des positions les unes par rapport aux autres. Stratégiquement, chaque pôle tente de maîtriser le terrain de la rencontre en se servant de ce que l'autre fait valoir ou tente d'obtenir à l'intérieur du cadre défini par la procédure. La position **a** tentera, en demeurant à l'intérieur de son discours "technique", de "récupérer" les intérêts de la position **b** en les assimilant, en les résolvant, notamment au moyen de l'élaboration des mesures de mitigation. Inversement, la position **b** cherchera à "retourner" contre la position **a** la logique qui supporte son argumentation, notamment en exigeant des compléments d'étude. Chaque pôle contraindra l'autre en s'appuyant sur la position "formelle" qu'il occupe et le rôle qu'il est censé jouer à l'intérieur du champ défini par la procédure. Paradoxalement, l'efficacité de l'acteur est fonction de la contrainte qu'il "internalise" à ses fins.

Troisième niveau

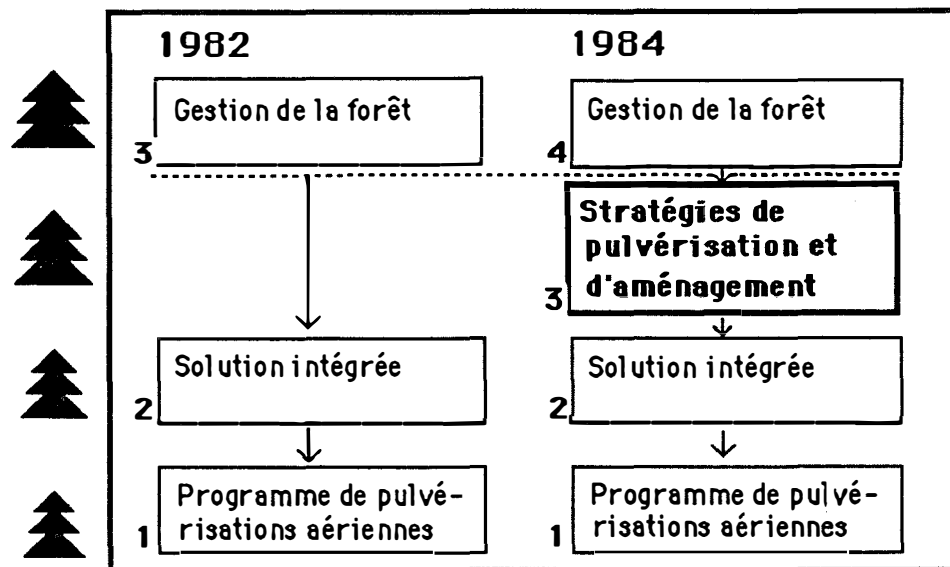
Ce niveau n'est pas atteint à l'intérieur de la procédure d'étude d'impact, il impliquerait la mise en place d'un tout autre mode de mise en relation qui viserait l'optimisation des effets de synergie au niveau de l'ensemble des activités reliées à la forêt. Il s'agit là d'un tout autre objectif que ne permet pas de poursuivre le

processus d'étude d'impact. Nous reviendrons plus loin sur ce dernier régime.

Le programme de pulvérisations aériennes du MER présente sa propre configuration polarisée qui, amorcée lors de la première série d'audiences, se consolide au cours de la seconde.

Le MER se présente en 1982 avec une étude d'impact justifiant le programme de pulvérisations d'insecticides qu'il propose. Il tente de démontrer la nécessité de cette intervention en présentant l'ampleur du problème et des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Il présente son programme comme un élément d'une solution intégrée de lutte contre la tordeuse. Pourtant les implications et les conséquences du programme sont nombreuses; loin de présenter un caractère ponctuel, elles relèvent de la gestion de la forêt dans son ensemble. La situation critique dans le domaine forestier ne résulte pas que des ravages causés par la tordeuse. Elle est également la conséquence d'une gestion déficiente de la ressource dans son ensemble. C'est à cette situation que plusieurs intervenants s'intéressent et surtout à l'efficacité et à la cohérence des moyens mis en oeuvre pour y pallier. Le programme de pulvérisations et la solution intégrée dans lequel il s'insère ne sont pas perçus comme une réponse satisfaisante; le promoteur devra revoir sa position et les solutions qu'il propose.

Lorsqu'il revient en 1984, le MER ajoute à la confusion en présentant un nouvel étage à son édifice de justifications.



L'introduction des stratégies de pulvérisation et d'aménagement étoffe l'argumentation du promoteur; le programme de pulvérisation repose à partir de ce moment sur un scénario de lutte à long terme (40 et 50 ans) contre la tordeuse. A l'appui de ces stratégies, le promoteur invoque le modèle Holling - Oscar qui sert à faire la démonstration de la rentabilité économique des scénarios à long terme qu'il propose. Cette utilisation du modèle de simulation de la dynamique forêt - insecte est fortement contestée. Le modèle n'a pas été conçu à cette fin; au contraire, il est essentiellement destiné à permettre une meilleure compréhension du système forêt - insecte. L'information qu'il

procure est le résultat d'une simulation qui ne doit pas être considérée comme une représentation de la réalité du phénomène. Le concepteur du modèle, M. Holling, s'est lui-même opposé à une telle utilisation des simulations. En évaluant la rentabilité économique d'hypothèses simulées sur des horizons de quarante et de cinquante ans et en se fondant sur ces hypothèses, le MER a détourné le modèle de sa finalité. Cet exercice, destiné à faire la démonstration de la compétence du ministère, a au contraire amplifié les polarisations dysfonctionnelles. Le ministère a tenté une mystification technique qui a considérablement miné sa crédibilité.

Par ailleurs, bien que la procédure génère en elle-même un certain régime de polarisations, le rôle joué par la commission du BAPE s'avère très important puisque c'est la commission qui balise l'espace de la mise en communication. En effet, celle-ci procède non seulement à une lecture des rapports entre les acteurs mais contribue également à leur conférer une configuration particulière, les orientant du premier vers le second régime de polarisations. Si la première audience met en évidence la divergence des positions en présence, la commission évite de les cristalliser et cherche plutôt à suggérer, en dehors de sa propre compétence, des mécanismes susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension et définition de la problématique de la forêt.

"Cette nouvelle solution intégrée devrait être d'autre part élaborée par le MER en collaboration et en concertation avec les principaux utilisateurs de la forêt et les ministères concernés par les impacts environnementaux potentiels des différents éléments de la solution (Environnement, Loisir, Chasse et Pêche, Affaires sociales, OPDQ) tout en tenant compte des besoins et des ressources disponibles dans chacune des unités de gestion"⁶²

Lors de la seconde série d'audiences, la commission reconnaît le caractère quasi-irréductible des écarts entre les positions. Elle ne peut alors que constater l'échec du processus et cristalliser la polarisation à laquelle l'audience a donné lieu. Elle positionne donc les intervenants les uns vis-à-vis des autres en les regroupant en trois grandes catégories: les milieux à vocation économique, les groupes environnementaux, les intervenants en santé. Cette catégorisation reprend un découpage "classique" où économie et environnement constituent des valeurs qui s'opposent presque par définition.

Une telle lecture des rapports entre acteurs rend d'autant plus difficile la **compatibilisation des intérêts dans l'action**. Une telle polarisation **n'est pas** opérationnelle: toute solution devra apporter une réponse à ces trois champs d'intérêts mais ne peut être définie à partir d'eux. En d'autres termes, la solution ne peut être élaborée à partir des contraintes qui la déterminent. Il y a une différence profonde entre l'évaluation et la conception de l'action. Le processus d'évaluation d'impact ne reconnaît pas les

⁶² Rapport no 11, op. cit., p. 95

exigences et les contraintes propres au processus de conception; il évalue et juge les solutions une fois celles-ci mises de l'avant. Dans un cas aussi patent où autant d'intérêts diversifiés sont touchés dans leurs pratiques et leurs aspirations, on peut s'interroger sur la pertinence d'un processus qui polarise sans qu'une compatibilisation ne soit possible. Dans un cas où même les mesures de mitigation ne parviennent pas à "atténuer" les tensions, quel est l'apport du processus? Où se trouve débattue la question de la problématique qui demande résolution, où le problème peut-il être différencié et spécifié dans le cadre de son contexte concret, où les éléments de solutions peuvent-ils être découverts et articulés les uns par rapport aux autres? La différenciation des intérêts et des capacités d'action constitue pourtant une condition essentielle à la découverte d'une nouvelle synthèse opérationnelle.

2.2.4 Les limites inhérentes au processus d'évaluation d'impact sur l'environnement.

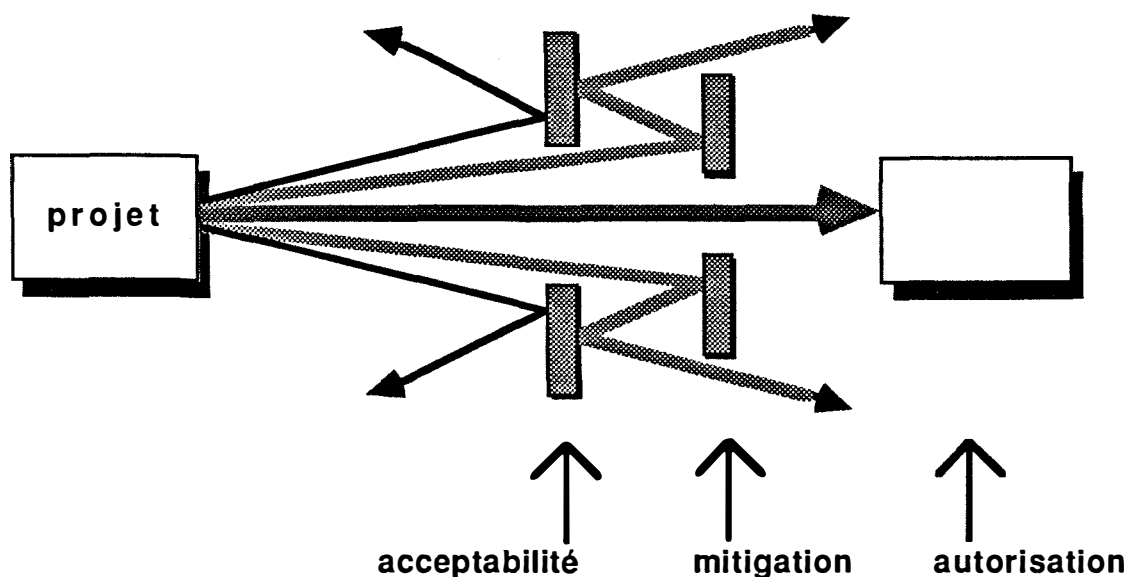
Le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette met en évidence certaines limites inhérentes au processus d'évaluation d'impact sur l'environnement. A cette étape de la réflexion, il importe de se pencher sur les difficultés qu'éprouve le processus à traiter un dossier de cette nature. A quoi tiennent ces difficultés et qu'en conclure? S'agit-il d'un cas isolé de mal-fonctionnement ou au

contraire d'un vice de fond du processus? Y a-t-il une limite de pertinence du processus au-delà de laquelle le processus n'opère plus adéquatement?

Le processus traduit une approche réactive. En d'autres termes, une fois qu'une solution est trouvée à un problème, il s'agit d'évaluer la solution et de corriger le tir s'il y a lieu. Or cette approche élude la génération de la solution considérée. Elle ne pose pas le problème, elle présume qu'il est correctement posé et que la solution retenue est adéquate. Le processus intervient alors pour assurer l'évaluation de l'acceptabilité du point de vue environnemental du projet d'intervention. Le processus ne peut alors que rétroagir sur certains aspects du projet, d'où l'importance croissante qu'ont prises les mesures de mitigation et la médiation environnementale qui favorise leur mise au point. Il s'agit là d'une limite essentielle du processus. Certes, cette limite n'est pas également agissante pour tous les projets qui font l'objet d'un examen d'impact. En effet, dans bien des cas, le processus est un instrument suffisant qui permet d'améliorer l'implantation de certains ouvrages.

Le schéma qui suit illustre la relation entre les projets et le processus. Le projet doit franchir un premier obstacle: globalement le projet apparaît-il acceptable? Si oui, il réussit le premier test et son étude se poursuit cette fois de manière plus particulière. Le projet rencontre alors un autre test: peut-on réduire les effets négatifs qu'il est susceptible d'entraîner?

Comment peut-on mitiger ses impacts négatifs? Le projet peut se trouver temporairement freiné dans l'attente d'une définition des mesures de mitigation appropriées. Une fois cette étape complétée, le projet peut aller de l'avant.



Le processus d'évaluation d'impact sur l'environnement est donc essentiellement **un mécanisme d'appoint**. Or, cette qualification a une incidence profonde sur la délimitation du champ de pertinence de la procédure et sur son efficacité. Le second régime de polarisations peut s'avérer tout à fait approprié à une logique d'appoint mais ne peut être utile dans le cas de problématiques qui présentent un degré élevé de complexité. La complexité dont il est ici question n'est pas d'ordre

essentiellement technique, mais bien socio-technique en ce qu'elle a à voir avec l'état d'un champ de pratiques. Le second régime repose sur le jeu de l'ajustement réciproque des parties. Il présuppose donc l'existence d'une possibilité d'ajustement, d'un espace de rencontre significatif permettant la mise en communication des intervenants sur le plan de l'ajustement. Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la valeur du jeu, mais seulement d'indiquer qu'il est possible au niveau où intervient la procédure. Le jeu conduit alors à l'ajustement marginal du projet.

Or, certains projets tels le programme de pulvérisations aériennes d'insecticides se prêtent mal à ce jeu. Leurs ramifications les entraînent invariablement hors du champ de pertinence de la procédure. C'est le cas du programme qui s'inscrit dans la continuité d'une gestion et d'une exploitation de la ressource qui a elle-même largement contribué à l'état de crise qui caractérise l'économie forestière québécoise. En situation de crise, le mécanisme d'appoint que constitue le processus s'avère incapable de gérer la complexité en cause. Aborder le problème par le biais des impacts de la solution proposée ne conduit à la mise à jour d'aucune dimension résolutoire. Or les enjeux se situent précisément au niveau de l'élaboration de cette solution. Une approche en réaction ne peut aller au-delà de cette limite, il s'agit d'une limite de pertinence. En quoi consiste alors l'apport du processus? Il a constitué l'évènement qui a permis la mise à jour de l'état de crise.

Pourtant suite aux deux séries d'audiences, le problème demeure entier.

2.2.5 Vers un maîtrise des problèmes complexes.

Une telle situation, parce qu'elle présente un caractère critique, requiert le développement d'un régime de polarisations de troisième niveau auquel la procédure d'évaluation d'impact ne peut se prêter. Elle ne saurait constituer l'instrument approprié à la gestion d'une telle complexité. Une logique de maîtrise des problèmes complexes est requise et cette logique ne saurait reposer sur l'évaluation des impacts sur l'environnement. Un décodage alternatif s'impose. Le troisième régime implique une différenciation et une intégration "opérationnelle" des intérêts, des pratiques, des opportunités d'action en vue de la résolution d'une problématique globale qui affecte les acteurs qui participent à la configuration du contexte concret relié à l'utilisation, à l'exploitation et à la transformation de la ressource forêt. Il requiert une toute autre logique. Ce niveau pose la question du **pouvoir**, il la pose explicitement en termes de **l'interdépendance** des acteurs qui se conditionnent mutuellement en contexte concret. Ce troisième régime de polarisations vise la production de solutions par la découverte de synthèses nouvelles où sont rendus compatibles différents intérêts, perspectives et capacités d'action. L'emphase porte sur la **conception des solutions performantes** et non plus sur leur **évaluation**. L'enjeu, face à des situations critiques de cette

gravité, ne se situe pas au niveau de la justification des interventions mais au niveau de leur conception, de leur performance et de leur mise en résonance. **La réponse technologique doit être investie de sens.**

"The development and application of technology must always be defined operationally as being in a social context. Socio-technology is a variant of the "socio-technical" concept, which integrates man's technical intervention in his material environment with his pattern of social intervention in the human community"⁶³

Technologie et milieu associé doivent être abordés en même temps nous dit Michel Chevalier; ce faisant, il rappelle une des caractéristiques fondamentales des systèmes socio-techniques dont le concept a été initialement développé par le professeur Eric Trist. Le milieu associé ne peut qu'être différencié en termes opérationnels autant au niveau physique qu'au niveau du réseau d'actes dans lequel s'inscrit cette technologie. C'est la maîtrise de la technologie qui constitue l'enjeu d'une telle démarche. Une approche qui reproduit le clivage entre la technologie, l'environnement et l'économie ne peut conduire qu'à des ajustements marginaux au niveau de la technologie; elle ne peut contribuer à l'invention de nouvelles formes de déploiement socio-technique. Cette maîtrise implique un rééquilibrage des mécanismes de régulation (centralisés) et d'auto-régulation

⁶³ Michel Chevalier. Industrial development in the conserver society: Institutional Implications in Human Futures, Spring 1979, p. 19

(décentralisés), elle implique une opération de médiation, de transduction.

"If one seeks results about a condition that is critical (i.e. vital, decisive) one had better rigourously define and deal with those organizations and individuals whose interests are involved. The interests must be defined not only in terms of the particular concern, but in terms of other quite different concerns held by the interests involved. That is to say, it is through the interests that different concerns are related together. As soon as one specifies its constituency of interests, a concern begins to relate to other concerns in potentially operational patterns"⁶⁴

La mise en relation des intérêts conduit à la **définition de la problématique** en tant qu'elle est reliée à ces intérêts. La définition de la problématique et des moyens qui présideront à sa résolution a lieu concurremment, exigeant un processus de **recherche-action** assurant la spécification et la différenciation des aspects de la problématique en fonction des intérêts et des capacités d'action. L'invention de solutions particulières et articulées les unes aux autres va de pair avec l'instauration d'une nouvelle cohérence et d'une nouvelle direction du développement de l'ensemble du domaine d'activité. C'est au niveau des conditions de résonance interne de l'ensemble tout autant qu'à celui des gestes particuliers que travaille le troisième régime de polarisations. Les actions ponctuelles doivent contribuer à la cohérence de l'ensemble. La définition de

⁶⁴ M. Chevalier, G. Taylor. *New ground for enterprise, managing critical issues in the middle ground between government and private enterprise.* York University, Toronto, 1983, p. 5

la problématique et le processus par lequel elle est définie, constituent des conditions cruciales à l'invention de solutions performantes. Un état de crise appelle un processus inventif.

"Solution-oriented questions can be formulated only if the critical issue is localised and grasped accurately in the first place. A clear common understanding of the nature of the problem that already been localised provides a critical pressure to come up with creative solutions. (...) The greater one's tolerance for lukewarm solutions, half measures, and what the British used to call muddling through, the more loosely the issue is likely to be defined. For this reason, isolating the crucial points of the problem - in other words, determining the critical issue - is most important to the discovery of a solution."⁶⁵

La résolution de problèmes de cette envergure implique la mise au point d'un processus pro-actif de compatibilisation des intérêts et de recherche de solutions; les actes qu'il vise à générer participent à la création d'un réseau d'actes associés, synthèse dynamique des actes individuels qui le composent. En d'autres termes, les actes particuliers parce qu'élaborés à partir d'un même mouvement sont conçus dans un "sens selon lequel en chaque acte réside à la fois le mouvement pour aller plus loin et le schème qui s'intégrera à d'autres schèmes; (...) le sens selon lequel l'intériorité d'un acte a un sens dans l'extériorité."⁶⁶ Il s'agit d'une opération de transduction maîtrisée, motivée par la nécessité de répondre à des problèmes qui ont un caractère

⁶⁵ K. Ohmae, *The mind of the strategist*. Penguin Books, 1985, p. 17

⁶⁶ G. Simondon, *L'individu et sa genèse physico-biologique*, op. cit., p. 297

systemique. Il ne s'agit pas de définir de manière finie et achevée chaque acte particulier mais de s'assurer qu'il contribue à amplifier la direction qu'il incorpore et qu'il partage avec les autres actes qui naissent dans le même mouvement. C'est en fait la définition symbolique de chaque acte qui importe, au sens où nous avons défini ce concept. La recherche-action qu'implique le processus vise donc la découverte d'un nouveau principe symbolique, d'une nouvelle condition de mise en résonance capable de réorienter le développement du domaine d'activité.

Une telle orientation s'impose pour apporter des solutions à la crise que connaît le secteur forestier. La complexité de la problématique, ses multiples volets exigent une action "extraordinaire". Concrètement, il importe d'articuler les différents volets problématiques aux différents intérêts et capacités d'action susceptibles d'agir dans le sens de leur résolution. Il importe de situer la problématique de contrôle de la tordeuse en relation avec les pratiques sylvicoles qui contribuent à son aggravation et d'élargir le champ des options examinées par le promoteur. Cette réflexion relative au contrôle de l'insecte doit être menée simultanément à la recherche d'alternatives au niveau de la pratique de la filière de production de l'industrie forestière: récolte, plantation, transformation, développement de produits et mise en marché. Cet exercice ne peut être mené sans la participation des intérêts concernés sans lesquels aucun redéploiement ne sera possible. Seule la pression d'une crise peut s'avérer un déclencheur suffisamment puissant à

une transformation des pratiques... Une médiation s'impose, une médiation qui assurera le passage d'un dispositif d'action à un autre dispositif d'action.

CONCLUSION

Ce mémoire se voulait une réflexion conceptuelle sur un mode de résolution de problèmes particuliers. L'objectif consistait à proposer dans un premier temps une grille de lecture, ce à quoi s'attachait le premier chapitre puis, à confronter cette grille à une problématique d'intervention complexe. Le cas du programme de pulvérisations aériennes d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette s'avérait un cas-type des problématiques qui ne trouvent pas de mécanismes résolutoires dans le contexte actuel. En fait, ce n'est pas tant le programme en lui-même qui s'avère problématique que l'ensemble du système d'exploitation auquel il participe. La situation critique qui caractérise l'économie forestière est le résultat d'une concaténation d'actions diverses qui n'intègrent que de manière marginale la régénération de la ressource.

Or, la planification ne peut éviter ces problèmes qui revêtent un caractère systémique; elle doit être en mesure de proposer des mécanismes résolutoires appropriés. Pour la planification, l'enjeu est essentiel.

Les problèmes systémiques n'ont jamais qu'une seule cause; ils sont des résultantes et leurs solutions ne passera pas par la découverte d'une panacée ultime. Ces problèmes sont le résultat de modes d'agir socio-techniques donnés. Tous les gestes qui

intègrent en leur sein la même direction sont responsables de la dégénération de la situation. Bien entendu, dans le champ social et politique, il est possible d'identifier les acteurs qui ont déployé avec le plus d'intensité ces modes d'agir, il est possible d'identifier des "responsables". Il est également clair que ces modes d'agir se déploient suivant une configuration socio-technique qui implique l'existence de rapports de pouvoir: pouvoir d'agir, pouvoir de maintenir une capacité d'action. Cette configuration ou système se double à son tour d'une structure institutionnelle qui la concrétise et la reproduit.

Cette seconde réalité a donné lieu à des analyses en termes de clientélisme qui démontrent que la structure institutionnelle sert davantage les intérêts des acteurs les plus puissants dans le champ considéré. Dans le domaine de l'économie forestière, ce phénomène est très présent et on ne saurait en faire abstraction. Pourtant la réflexion entreprise dans le cadre de ce mémoire ne cherchait pas à se situer à ce niveau d'analyse critique. Elle cherchait plutôt à évaluer la manière dont nous questionnons la "performance" de nos outils techniques. Un des instruments dont nous disposons à cet égard est la procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement. L'objectif de la démarche consistait donc à analyser le fonctionnement du processus d'évaluation d'impact dans sa relation à la configuration socio-technique du domaine d'activité que constitue l'économie forestière. Un moment charnière est identifié: l'audience publique sur l'environnement puisqu'elle est l'occasion de l'expression de certaines des

tensions qui affectent la configuration socio-technique du domaine d'activité.

Or, cette étape du processus donne lieu à l'expression de positions divergentes de même qu'au déploiement de stratégies qui visent la maîtrise de cette étape cruciale du processus. La réflexion s'est attachée à décoder les jeux qui s'y déroulent et à les qualifier en termes des régimes de polarisations qui en résultent. Cet exercice cherchait à rendre compte de l'importance des régimes de polarisations dans l'invention des formes socio-techniques et à indiquer certaines des limites intrinsèques du processus d'évaluation d'impact à cet égard. Certes, le processus met en évidence le caractère critique de la situation dans le domaine forestier mais il n'est pas en mesure d'indiquer des avenues de solution qui soient opérationnelles. Ce n'est pas là l'objet du processus. Pourtant, si ce n'est pas le rôle du processus et on en conviendra, nous devons reconnaître que nous sommes face à un vide dans le domaine de la planification. Des problématiques présentant l'ampleur et la complexité de celle qui caractérise le domaine forestier demeurent sans réponse.

Si le processus d'évaluation d'impact s'avère un instrument de mise en question des modes d'agir socio-technique, sa portée limitée en fait essentiellement et dans le meilleur des cas un instrument d'ajustement.

Autrement, il s'agit d'un instrument assis sur des bases conceptuelles inopérantes. Il n'est pas et ne saurait être un outil

de planification; il est un outil de gestion. Cette qualification est d'importance puisqu'elle a une incidence pratique majeure.

La planification opère dans le domaine du virtuel. Elle instaure des directions qui à leur tour s'imposent comme un tropisme qui induit une dynamique de développement à l'intérieur d'une configuration socio-technique. Ce tropisme préside à la genèse des formes socio-techniques. L'enjeu de la planification est alors d'assister à la "découverte" de ces directions. Son rôle est de contribuer à la production de sens. La planification se trouve confrontée au problème de l'invention des formes socio-techniques. Elle est une démarche de médiation symbolique. En ce sens, elle se doit d'être à la fois synthétique et ouverte. Synthétique parce qu'elle doit s'arrimer au mouvement d'un ensemble complexe et ouverte parce que son sens n'est pas épuisé. Par définition elle ne saurait être "transparente". Elle est "globale" et synthétique plutôt que "compréhensive" et analytique.

Le troisième régime de polarisation viserait l'amorce de ce mouvement. Il supposerait un processus de recherche-action qui pourrait conduire à l'instauration d'un nouveau tropisme. La forêt n'est pas le seul lieu où émerge ce niveau de problématique systémique caractérisée par une multiplicité d'acteurs posant des gestes divers. Si ces systèmes socio-techniques ont fonctionné dans le passé, ils se mettent aujourd'hui eux-mêmes en péril. N'y a-t-il d'autre issue que de tenter de maîtriser dans l'avenir le mouvement qui les anime?

BIBLIOGRAPHIE

chapitre 1

Atlan, H., Entre le cristal et la fumée, Seuil, Paris, 1979.

L'Auto-organisation, sous la direction de P. Dumouchel et de J.P. Dupuy, Seuil, Paris, 1983.

Bateson, G., Vers une écologie de l'esprit, tome 1, Seuil, Paris, 1977.

Bateson, G., Vers une écologie de l'esprit, tome 2, Seuil, Paris, 1980.

Bateson, G., Mind and nature, Bantam Books, New York, 1980.

Castoriadis, C., L'institution imaginaire de la société, Seuil, Paris, 1975.

Castoriadis, C., Les carrefours du labyrinthe, Seuil, Paris, 1978.

Crespi, F., Médiation symbolique et société, Librairie des Méridiens, Paris, 1983.

de Radkowski, G.-H., Les jeux du désir, Presses Universitaires de France, Paris, 1980.

Domenach, J.M., Nemo, P., Séminaire: Reproductions et ruptures culturelles, Cahiers du C.R.E.A., no.2, 1983.

Gariépy, M., Soubeyran, O., Marginalité et marginalisation: la planification environnementale, condition de survie de la planification traditionnelle?, mai 1984.

Gariépy, M., Soubeyran, O., Domon, G., Planification environnementale et étude d'impact sur l'environnement au Québec: implantation d'une procédure et apprentissage des acteurs.

Nelkin, D., Technological decisions and democracy, Sage Publications, London, 1977.

Simon, H. A., The sciences of the artificial, 2e édition, The M.I.T. Press, Cambridge, 1982.

Simondon, G., Du mode d'existence des objets techniques, Aubier-Montaigne, Paris, 1969.

Simondon, G., L'individu et sa genèse physico-biologique, Presses Universitaires de France, Paris, 1964.

Varela, F., L'autonomie du vivant, photocopié, 1984.

chapitre 2

Caldwell, L. K., Science and the National Environmental Act, Redirecting policy through procedural reform; the University of Alabama Press, 1982.

Chevalier, M., Industrial development in the conserver society: Institutional Implications in Human Futures, Spring 1979.

Chevalier, M., Taylor, G., New for enterprise, managing critical issues in the middle ground between government and private enterprise. York University, Toronto, 1983.

Crozier, M., Friedberg, E., L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.

Environnement et aménagement, compte-rendu de la journée d'étude tenue le 17 février 1982, Comité de formation continue, CPUQ.

Lukes, S., Power, a radical view, Studies in Sociology, The Macmillan Press, 1974

Ohmae, K., The mind of the strategist, Penguin Books, 1985.

Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, rapport d'enquête et d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1983.

Programme de pulvérisations aériennes contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (1985-1989), rapport d'enquête et d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1984

Pulvérisations aériennes de phytocides en milieu forestier (1983-1984), rapport d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 1983.

Susskind, L., Bargaining and negotiation, a workbook and supplementary readings, Massachussets Institute of Technology, 1984

Susskind, L., Ozawa, C., Mediating scientific and technical disputes, a workbook and reader, Massachussets Institute of Technology, 1984.

Trist, E., The evolution of socio-technical systems, a conceptual framework and an action research program, Ontario Ministry of Labour, Ontario Quality of Working Life Center, 1981, 67 p.